



AVERTISSEMENT

Les versions numériques des titres des Éditions Sidwaya restent la propriété de l'entreprise de presse !

A ce titre, l'acquéreur ou le bénéficiaire d'un produit numérique des Éditions Sidwaya ne peut le transférer, le partager ou le dupliquer au profit de tierces personnes.

Tout contrevenant s'expose aux sanctions pénales en la matière.

La Direction Générale des Editions Sidwaya



PREMIER GROUPE DE PRESSE AU BURKINA FASO

Sidwaya

Le journal de tous les Burkinabè

www.sidwaya.info

Fondé le 5 avril 1984

ISSN 0796-501X

01 BP 507, Ouagadougou 01 Burkina Faso

Tél. (226) 25 30 63 06

Jeudi 23 mai 2024

**Malnutrition des enfants
déplacés internes de Kaya**

**Au coeur de la prise en
charge nutritionnelle et
médicale**

Page 16-18



Au coin du palais

* Il reçoit par erreur 1 600 000
F CFA qu'il ne veut pas restituer

* Des enfants traduisent
leur père en justice

Page 29

L'Autre regard

**Afrique du Sud :
un tournant
décisif**

Page 3

Conseil des ministres

Le gouvernement nationalise la Banque commerciale du Burkina

Page 2



Hadj 2024

**Derniers « réglages »
avant le premier vol**

Page 10



**Semaine des caisses
populaires**

**Un don de sang
pour marquer le
début des activités**

Page 15



Conseil des ministres

Le gouvernement nationalise la Banque commerciale du Burkina

Le Président de la Transition, chef de l'Etat, le capitaine Ibrahim Traoré, a présidé, ce mercredi, le Conseil des ministres. Selon le ministre d'Etat, Porte-parole du gouvernement, Jean Emmanuel Ouédraogo, le Conseil a examiné des dossiers et adopté plusieurs rapports importants pour la bonne marche de la Nation.



La situation économique et financière du Burkina, la création d'une société d'Etat dénommée : Centrale d'achat des médicaments vétérinaires...ont été examinées, lors du Conseil.

Au titre du ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective, le Conseil a examiné et adopté plusieurs rapports. Le premier rapport adopté est relatif à la situation économique et financière du Burkina Faso en 2023, tendance 2024 et les perspectives 2025-2027. Selon le ministre en charge de l'économie Aboubakar Nacanabo, en fin d'année 2023, malgré les chocs exogènes et endogènes, notre pays a réalisé un taux de croissance de 3,6% contre 1,8% en 2022. Le taux d'inflation a connu une nette baisse passant de 14,1% en 2022 à 0,7% en fin de 2023. Pour 2024, notre pays table sur un taux de croissance de 5,5%, a soutenu le ministre Nacanabo. Au cours de ce Conseil, le gouvernement a adopté un décret portant nationalisation de la Banque commerciale du Burkina (BCB). La BCB est créée par l'Etat burkinabè et l'Etat libyen avec une parité dans le capital. Selon le ministre en charge de l'économie, Aboubakar Nacanabo, des difficultés ont émaillé le fonctionnement de la banque, à

cause du partenaire libyen qui n'a pas apporté le soutien attendu pour la bonne marche de la banque. A l'issue d'échanges infructueux avec le partenaire libyen, l'Etat burkinabè a décidé de nationaliser la banque, a dit le ministre Nacanabo. « Nous voulons rassurer tous les travailleurs de la Banque que le fait de sortir le partenaire libyen ne va pas toucher à la manière dont les ressources sont gérées au sein de la Banque (...) Nous pouvons également rassurer les clients que les efforts qu'on va faire devront permettre de renforcer davantage la Banque et faire en sorte qu'elle puisse jouer pleinement son rôle dans notre économie », a soutenu le ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective. Toujours au titre de ce département, le Conseil a adopté un rapport portant autorisation de prise de participation de l'Agence pour la promotion de l'entrepreneuriat communautaire (APEC) au capital social de la Société Faso Tomato (SOFATO) à titre de régularisation. Pour le compte du ministère des



Ph. Présidence du Faso

« A l'issue d'échanges infructueux avec le partenaire libyen, l'Etat burkinabè a décidé de nationaliser la Banque », a confié le ministre en charge de l'économie, Aboubakar Nacanabo.

Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur, le Conseil a adopté un projet de décret portant création, attribution, composition, organisation et fonctionnement d'un Comité national technique de suivi de la ratification, d'internalisation et de la mise en

œuvre des traités et accords internationaux. « Il s'agit d'un instrument qui permettra d'optimiser les procédures de ratification de tous les textes qui engagent à l'international le Burkina Faso », a expliqué le ministre Karamoko Jean Marie Traoré. Pour le compte du ministère du Développement industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et moyennes entreprises, le Conseil des ministres a autorisé la création d'une société d'Etat dénommée Centrale d'achat des médicaments vétérinaires (CAMVET). « La création de la CAMVET vise à renforcer l'autorité souveraine de l'Etat dans un domaine régalien, stratégique qui est le domaine de la gestion des médicaments vétérinaires », a soutenu le ministre délégué en charge des ressources animales, Amadou Dicko.

**Direction de la communication
de la Présidence du Faso**

Flash

Depuis plusieurs mois, une partie du mur du lycée Nelson-Mandela, un des grands établissements d'enseignement secondaire de Ouagadougou, s'est écroulée. Cette situation expose élèves, enseignants et personnel administratif aux usagers de la circulation. Et durant l'année scolaire, certaines activités pédagogiques, notamment les activités sportives, s'offraient aux passants. Dans un contexte d'insécurité, cette exposition n'est pas sans risque pour l'établissement. On est en droit de se demander si les caisses du lycée ou du bureau des parents d'élèves du « grand et noble » lycée Nelson-Mandela manquent de ressources pour reconstruire cette partie du mur. Nous osons croire que la période des vacances qui s'annonce serait mise à contribution pour offrir à cet établissement, un mur digne du nom, ou du moins pour remettre sur pied la partie effondrée. En tout état de cause, il ne serait pas indiqué qu'à la rentrée prochaine, les élèves reprennent les cours dans ces conditions, dans le contexte que nous connaissons. A bon entendre...

Mahamadi SEBOGO
Windmad76@gmail.com

République islamique de Mauritanie

L'ambassadeur Saïdou Maïga présente ses lettres de créance au Président Mohamed El Ghazouani

Dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Burkina Faso et la République islamique de Mauritanie, Son Excellence Monsieur Saïdou Maïga, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Burkina Faso en République islamique de Mauritanie avec résidence à Dakar, est allé présenter ses lettres de créance au Président Mohamed Ould Cheikh Ghazouani, le 21 mai à Nouakchott.



Ph : DCRP/MAECR-BE
L'ambassadeur Saïdou Maïga (gauche) a remis à Son Excellence Monsieur Mohamed Salem Ould Merzoug, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'extérieur, les copies figurées desdites lettres de créance.

Plus tôt dans la même matinée, son Excellence Monsieur Maïga a remis à Son Excellence Monsieur Mohamed Salem Ould Merzoug, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'extérieur, les copies figurées desdites lettres de créance. Ces deux rencontres conviviales et solennelles ont été l'occasion pour l'ambassadeur Maïga de transmettre, à ses

illustres hôtes, les cordiales et fraternelles salutations des plus hautes autorités burkinabè. Elles ont, en outre, permis aux trois personnalités d'échanger sur de bonnes perspectives de renforcement de la coopération entre les deux pays, dans des domaines d'intérêt commun.

✉ DCRP/MAECR-BE



Ph : DCRP/MAECR-BE
L'ambassadeur Saïdou Maïga (gauche) a remis à Son Excellence Monsieur Mohamed Salem Ould Merzoug, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'extérieur, les copies figurées desdites lettres de créance.



Afrique du Sud : un tournant décisif

Le cycle des élections présidentielles en Afrique se poursuit toujours avec des enjeux et des défis variables, en fonction des pays et des régions. Au nombre de ces pays qui se préparent à cet exercice, il y a l'Afrique du Sud, ce géant du continent. En effet, la Nation Arc-en-ciel, parmi les plus en vue d'Afrique, organisera ses élections nationales, le 29 mai 2024. Des élections dans lesquelles, de l'avis de nombreux observateurs, va se jouer l'avenir du Congrès national africain (ANC), au pouvoir depuis 30 ans. Selon les sondages, le parti historique pourrait perdre sa majorité absolue au Parlement, pour la première fois. Le parti de Nelson Mandela pourrait obtenir moins de 50 % des voix au niveau national reflétant ainsi les tendances observées lors des récentes élections municipales et locales. Si cela s'avérait, le parti devrait, contre toute attente, se constituer une coalition politique pour rester au pouvoir. Toute chose qui constituerait une nouveauté, l'Afrique du Sud n'ayant jamais connu, depuis des lustres, de cohabitation politique au niveau national. Faut-il le rappeler, de la fin de l'apartheid en 1994 à nos jours, l'ANC dirige sans partage ce vaste pays du continent noir de quelque 62 millions d'habitants. Des mobiles avérés de cette déchéance, il y a le mécontentement croissant des Sud-Africains alimenté par le chômage endémique, les inégalités croissantes et les problèmes de service public comme l'accès à l'eau et à l'électricité. Les scandales de corruption impliquant des hauts responsables du parti ont également terni la réputation du vieux

parti. De ce qui précède, ce n'est donc pas trop de dire que ces élections sonnent comme un tournant décisif pour l'ANC et ses dirigeants qui, forcément, doivent travailler à préserver la place du parti qui est le sien dans le landerneau politique national. Plus de 27 millions d'électeurs inscrits sont appelés à renouveler le Parlement qui élira ensuite le prochain président. La question est de savoir, si les partis d'opposition peuvent tirer profit des défis du moment et présenter des alternatives viables à l'ANC. Difficile d'en dire plus pour l'instant. Cependant, en considération des forces en présence, ce qui est probable est que la dynamique générale est telle que l'Afrique du Sud s'oriente inexorablement vers une politique de coalition au niveau national. Face à cette nouvelle donne, il s'agira pour les dirigeants de l'ANC de se préparer à un changement de paradigme et s'adapter au partage du pouvoir.

A ce propos, l'on peut penser à une coalition avec John Steenhuisen, le chef du principal parti d'opposition, l'Alliance démocratique qui promet de « sauver » l'Afrique du Sud de la mauvaise gestion de l'ANC ou avec l'Economic Freedom Fighters (EFF) de Julius Malema. Les défis s'annoncent donc gigantesques pour Cyril Ramaphosa, président de la République depuis février 2018, désigné fin 2022 comme candidat de l'ANC pour ces élections du 29 mai prochain. Saura-t-il conduire le navire ANC à port ? Seuls les résultats des urnes nous en diront plus.

✉ Soumaïla BONKOUNGOU

10 nouveaux contrôleurs d'Etat nommés

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou, le mercredi 22 mai 2024, en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 13 H 46 mn, sous la présidence de Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE, Président de la Transition, Président du Conseil des ministres. Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour, entendu des communications orales, procédé à des nominations et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DE LA PRIMATURE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination d'un Membre au Conseil de régulation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP). L'adoption de ce décret permet la nomination de Monsieur Abdoulaye SIRY, Mle 375 129 L, Economiste, Membre au Conseil de régulation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, au titre de la Présidence du Faso, pour un mandat de six (06) ans.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif au financement du projet « Système de communication intégré des Forces de sécurité intérieure (SCIFSI) ».

Le projet « Système de communication intégré des Forces de sécurité intérieure » a pour objectif de contribuer au renforcement de la communication radio des forces de sécurité intérieure.

Le Système de communication intégré des Forces de sécurité intérieure permettra aux Forces de sécurité intérieure de travailler en synergie sur une même plateforme informationnelle tout en prévoyant une gestion autonome de la communication entre les différentes entités. Ce système, une fois déployée, facilitera la collaboration et la coordination des actions sur les théâtres d'opérations.

La mise en oeuvre de ce projet d'une durée de cinq (05) ans va coûter **31 533 807 001 F CFA**.

Il sera financé à hauteur de **19 551 708 406 F CFA**, sous forme

de prêt de la Banque Ouest africaine de développement (BOAD) et **11 982 098 595 F CFA**, pour la contrepartie nationale.

Le Conseil a instruit les ministres chargés du dossier de prendre les dispositions idoines pour la transmission de la requête de financement à la BOAD en vue du financement du projet « Système de communication intégré des Forces de sécurité intérieure ».

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

Le Conseil a adopté **un décret** portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité technique national de suivi de la ratification, de l'internalisation et de la mise en oeuvre des traités et accords internationaux (CTNS).

Le CTNS est une structure consultative en matière de politique et de stratégies gouvernementales de ratification et d'internalisation des engagements internationaux.

Le CTNS est chargé entre autres :

- d'assister les différents départements ministériels et institutions compétents au niveau national dans la ratification, l'internalisation et la mise en oeuvre des traités et accords internationaux ;
- d'émettre un avis sur l'opportunité et l'intérêt pour le Burkina Faso de ratifier ou d'adhérer à un traité ou à un accord international ;
- de proposer des mesures visant à faciliter la mise en oeuvre des politiques nationales et des décisions des organisations internationales et interafricaines relatives aux traités adoptés.

La création de ce comité permet de doter notre pays d'un instrument important de facilitation de la

ratification et de mise en oeuvre des traités et accords internationaux auxquels le Burkina Faso est partie prenante.

L'adoption de ce décret permet la création du Comité technique national de suivi de la ratification, de l'internalisation et de la mise en oeuvre des traités et accords internationaux.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

Le Conseil a adopté **quatre (04) rapports**.

Le premier rapport est relatif à **un projet de décret** portant nationalisation de la Banque commerciale du Burkina (BCB).

Par convention signée le 06 février 1984, les Etats libyen et burkinabè (ex-voltaïque) actaient la création de la Banque arabe libyenne pour le commerce et le développement (BALIB) devenue plus tard Banque commerciale du Burkina, avec un capital social réparti à part égale entre les deux actionnaires.

Après 36 années de fonctionnement, la Banque commerciale du Burkina est toujours confrontée à des difficultés majeures qui ne lui permettent pas d'atteindre convenablement ses objectifs.

Au fil des années, il a été constaté une insuffisance de l'accompagnement de la Banque par la partie libyenne. Se contentant d'apporter sa part de capital social, la Libye a été absente dans le financement de la Banque. Cette absence s'est souvent muée en une opposition, voire un conflit entre actionnaires sur divers sujets tels que le choix du Directeur général et les réformes structurelles qui sont toujours bloqués par la Libye quand bien même cela s'avérait indispensable. Toutes les initiatives engagées par la partie burkinabè

(augmentation de capital, soutien en matière de mobilisation des ressources, ouverture du capital, mise à disposition de ressources sous forme de comptes courant actionnaires) ont été rejetées par la partie libyenne.

Face aux difficultés rencontrées, le Burkina Faso a décidé par note verbale en date du 12 décembre 2023, de la dénonciation de la Convention portant création de la Banque arabe-libyenne voltaïque pour le commerce et le développement signée le 06 février 1984 entre la Haute Volta et la Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste ainsi que ses modificatifs.

Cette dénonciation rend donc caduc l'ensemble des dispositions contenues dans ladite convention tout en demandant une relecture des statuts de la Banque pour les conformer aux exigences de la réglementation bancaire dans l'espace de l'Union monétaire Ouest africaine (UMOA).

Le Conseil a décidé de la nationalisation de la Banque commerciale du Burkina dans le but de lui assurer une meilleure gouvernance.

Le deuxième rapport est relatif à la situation économique et financière du Burkina Faso en 2023, les tendances en 2024 et les perspectives sur la période 2025-2027.

L'activité économique en 2023 s'est déroulée dans un contexte international marqué par plusieurs conflits au plan international et les effets de la COVID-19. Sur le plan national, elle est caractérisée par la dynamique de reconquête du territoire et une campagne agro-pastorale jugée peu favorable.

Ainsi, sur la base des dernières estimations, le taux de croissance de l'économie se situe à **3,0%** en 2023 après 1,8% en 2022. Cette croissance

est tirée par une évolution de l'ensemble des secteurs, notamment le tertiaire (3,2%), le primaire (2,5%) et le secondaire (2,0%).

L'inflation, en moyenne, ressort à 0,7% à fin décembre 2023 contre 14,1% à la même date en 2022, en décélération de 13,4 points de pourcentage.

Au niveau des finances publiques, les recettes sont passées de 2 505,7 milliards F CFA en 2022 à 2 694,4 milliards F CFA en 2023, soit une progression de 188,8 milliards F CFA.

Quant aux dépenses, elles s'élèvent à 3 526,8 milliards F CFA en 2023 contre 3 788,3 milliards F CFA en 2022.

Pour les tendances en 2024, l'activité économique enregistrerait une croissance de 5,5% contre 3,0% en 2023, impulsée par les secteurs tertiaire (+6,0%), primaire (+5,9%), et secondaire (+4,6%). Concernant l'inflation en moyenne annuelle, elle resterait maîtrisée à 2,0% en 2024.

Les recettes se situeraient à 3 099,0 milliards F CFA et les dépenses se chiffrent à 3 702,3 milliards F CFA en 2024.

Pour ce qui concerne les perspectives de l'économie nationale sur la période 2025-2027, on note une bonne orientation sur ces 03 années avec une croissance de l'activité économique qui s'établirait à 6,0% en 2025, à 5,3% en 2026 et à 5,0% en 2027.

Le troisième rapport est relatif à un projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 26 février 2024 entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement (BAD), pour le financement du Projet de développement des chaînes de valeurs intégrées de l'élevage au Burkina Faso (PDCVIE-BF).

Le montant du prêt de la Banque africaine de développement pour le financement du PDCVIE-BF s'élève à 29 600 000 Unités de compte (UC), soit environ 23,817 milliards F CFA.

Le coût de ce projet est estimé à 31 086 812 Unités de compte, soit 25 074 128 000 F CFA hors taxes et droits de douanes.

La mise en oeuvre du Projet de développement des chaînes de valeurs intégrées de l'élevage au Burkina Faso vise à améliorer durablement la productivité et la production des systèmes de productions animales ciblées (bovin, petits ruminants, porc, volaille), à promouvoir la production et la transformation aux normes de viandes et permettre leur accès aux

marchés.

Les bénéficiaires directs du projet sont les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes déplacées, les communautés d'accueil et les employés publics, les entreprises privées, les instituts de formation formels et informels, les incubateurs locaux et les associations.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

Le quatrième rapport est relatif à un projet de décret portant autorisation de prise de participation de l'Agence pour la promotion de l'entrepreneuriat communautaire (APEC) dans le capital social de la Société Faso Tomate (SOFATO) S.A, à titre de régularisation.

La création de la Société Faso Tomate découle de la volonté d'acteurs économiques souhaitant valoriser la filière tomate au Burkina Faso à travers l'actionnariat populaire comme mode de financement.

La prise de participation de l'APEC au capital social de la Société Faso Tomate permet l'opérationnalisation de ladite société.

L'adoption de ce décret autorise à titre de régularisation, l'Agence pour la promotion de l'entrepreneuriat communautaire à une prise de participation au capital social de la Société Faso Tomate pour un montant de 400 000 000 F CFA, correspondant à 40 000 actions.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Le Conseil a adopté deux (02) décrets.

Le premier décret porte nomination de Greffiers en chef.

L'adoption de ce décret permet la nomination de six (06) Greffiers en chef, conformément au décret n°2019-1202 / PRES / PM / MJ / MINEFID du 03 décembre 2019 portant conditions et modalités d'affectation et de nomination du personnel du corps des greffes.

Le second décret porte nomination de Contrôleurs d'Etat.

L'adoption de ce décret permet la nomination de dix (10) Contrôleurs d'Etat, conformément au décret n°2021-756 / PRES / PM / MINEFID / MFPTPS du 14 juillet 2021 portant régime juridique applicable aux

emplois de Contrôleur d'Etat, d'Assistant de vérification et d'Enquêteur de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC).

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Le Conseil a adopté un décret portant approbation des statuts particuliers de la Centrale d'achat des médicaments vétérinaires, en abrégé CAMVET.

L'adoption de ce décret permet de doter la Centrale d'achat des médicaments vétérinaires de textes réglementaires en vue d'accomplir efficacement ses missions, conformément au décret n°2000-189 / PRES / PM / MCIA du 17 mai 2000 portant statut général des sociétés d'Etat.

I.7. AU TITRE DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Le Conseil a adopté deux (02) décrets.

Le premier décret porte création d'une société d'Etat dénommée Centrale d'achat de médicaments vétérinaires en abrégé « CAMVET ». L'Etat a mis en place en 2022 une structure sous forme associative impliquant fortement les acteurs privés, une entité dénommée Centrale d'achat de médicaments vétérinaires (CAMVET). Après deux (02) années de fonctionnement, cette centrale a rencontré des difficultés qui ont entraîné sa dissolution le 12 avril 2024 lors d'une Assemblée générale.

Au regard de l'importance du sous-secteur de l'élevage pour l'économie nationale et des médicaments et matériels médicaux dédiés aux soins des animaux, le Gouvernement décide de créer une nouvelle société d'Etat dénommée Centrale d'achat de médicaments vétérinaires (CAMVET).

Cette société d'Etat a pour mission d'assurer la disponibilité et l'accessibilité des médicaments et matériel vétérinaires de qualité et en quantité sur toute l'étendue du territoire national. Elle est notamment chargée :

- d'assurer la disponibilité des médicaments et du matériel vétérinaires à des prix raisonnables ;
- de constituer un stock de sécurité de médicaments et du matériel vétérinaires ;

- d'assurer le stockage, dans de bonnes conditions, des médicaments et du matériel vétérinaires.

L'adoption de ce décret permet la création de la nouvelle Centrale d'achat de médicaments vétérinaires en vue de soutenir le développement de l'élevage au Burkina Faso.

Le second décret porte approbation des statuts particuliers du Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO).

Ce décret est une relecture du décret n°2015-1112/PRES-TRANS / PM / MICA / MEF du 06 octobre 2015 portant approbation des statuts particuliers du Salon international de l'artisanat de Ouagadougou.

Cette relecture vise à faire passer le SIAO du statut d'établissement public à caractère administratif (EPA) à celui d'établissement public à caractère économique (EPEC).

Les principales innovations du décret sont :

- la création d'une structure de contrôle de gestion pour renforcer le contrôle de l'efficacité et de la régularité des procédures comptables, financières et administratives ;

- la création d'une cellule d'appui technique, d'un service des systèmes d'information, d'un service de la communication et des relations presses et d'un service des archives et de la documentation.

L'adoption de ce décret permet au SIAO d'accomplir efficacement ses missions, conformément au décret n°2014-614/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère économique (EPEC).

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement a fait au Conseil une communication relative à l'organisation conjointe de la Journée mondiale de l'environnement (JME 2024) et de la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse (JMLCD 2024), prévue du 06 au 08 juin 2024 à Koudougou, dans la région du Centre-Ouest.

Le Burkina Faso, en s'inscrivant dans la dynamique de célébration de ces journées veut éclairer l'opinion publique sur l'état de notre environnement et susciter une prise de conscience individuelle et collective. Cette commémoration permettra aux différents acteurs d'échanger sur les problèmes environnementaux du moment et stimuler leur engagement militant et

citoyen en faveur de la préservation de l'environnement.

Cette année, la Journée mondiale de l'environnement couplée avec la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse sera commémorée sous le thème : « **L'avenir de nos terres : quelles synergies pour la restauration et la résilience à la sécheresse** ».

Elle sera placée sous le haut patronage de Son Excellence le Président de l'Assemblée législative de Transition, Dr Ousmane BOUGOUMA.

II.2. Le ministre des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière a fait au Conseil une communication relative aux résultats de la prévision saisonnière des cumuls pluviométriques des périodes de Juin-Juillet-Août (JJA), Juillet-Août-Septembre (JAS) et des caractéristiques agro-hydro-climatiques de la campagne agropastorale, au titre de l'année 2024.

Durant la période de Juin-Juillet-Août (JJA), il est prévu des cumuls pluviométriques excédentaires à tendance normale dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest, du Centre, du Centre-Sud, du Nord, du Centre-Nord, du Sahel, du Plateau-Central, des Hauts-Bassins, du Sud-Ouest, du Centre-Est, de l'Est et la moitié nord des Cascades.

Durant la période de Juillet-Août-Septembre (JAS), il est prévu des cumuls pluviométriques excédentaires à tendance normale sur l'ensemble du territoire.

La prévision saisonnière des paramètres agro-climatiques pour la saison pluvieuse de l'année 2024 donne des dates d'installation tardives à tendance proche de la normale sur l'ensemble du pays.

Ces prévisions sont susceptibles d'évolution tout au long du déroulement de la campagne agricole et feront l'objet de mises à jour.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

Pour le compte du Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre le SIDA et les infections sexuellement transmissibles (SP/CNLS-IST) :

- Madame Kapouri **POADIAGUE /**

ANOUGA, Mle 103 020 C, Attaché de santé en santé mentale, catégorie N, 3^{ème} échelon, est nommée Chef d'antenne régionale du Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre le SIDA et les infections sexuellement transmissibles (SP/CNLS-IST) de la région du Centre-Est ;

- Monsieur Ragommezanga **KONKOBO, Mle 34 241 Z**, Attaché de santé en pédiatrie, catégorie M1, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Chef d'antenne régionale du Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre le SIDA et les infections sexuellement transmissibles de la région du Centre-Sud ;

- Monsieur Bapion **NEBIE, Mle 47 732 Z**, Inspecteur d'éducation de jeunes enfants, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Chef d'antenne régionale du Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre le SIDA et les infections sexuellement transmissibles de la région de l'Est ;

- Monsieur Vincent de Paul **KALMOGO, Mle 249 284 T**, Infirmier diplômé d'Etat, catégorie M, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Chef d'antenne régionale du Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre le SIDA et les infections sexuellement transmissibles de la région du Sahel.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

- Monsieur Esther Wendpouiré **SAWADOGO, Mle 238 003 P**, Conseiller en gestion des ressources humaines et management des administrations, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

- Monsieur Sékou Amadou **CISSE, Mle 41 144 S**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique du contrôle des marchés publics et des engagements financiers ;

- Monsieur Sidiki **COULIBALY, Mle 56 690 G**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique du contrôle des marchés publics et des engagements financiers ;

- Madame Maïmouna Héma **TIENDREBEOGO / OUATTARA, Mle 96 907 A**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommée Directrice du contrôle des marchés publics et des

engagements financiers du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques ;

- Monsieur Boukary **BANCE, Mle 57 146 U**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du ministère de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques ;

- Monsieur Salifou **BELEM, Mle 53 575 E**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du ministère du Développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises ;

- Monsieur Issa **DIANDA, Mle 39 671 L**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du ministère de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales ;

- Monsieur Idrissa **OUEDRAOGO, Mle 33 992 S**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de la Cour des Comptes ;

- Monsieur Souleymane **HEMA, Mle 112 413 U**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de la Cour de Cassation ;

- Monsieur Haladoyi **KINI, Mle 51 159 Z**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Conseil d'Etat ;

- Monsieur Diby Souro Frédéric Eugene Camille Dimitri **MILLOGO, Mle 216 140 K**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Fonds de solidarité envers les malades et orphelins du SIDA ;

- Monsieur Yahaya **SAWADOGO, Mle 200 263 K**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) ;

- Monsieur Irisso **MANDE, Mle 29 470 X**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements

financiers de la Grande Chancellerie ;

- Monsieur Hamadé **SAWADOGO, Mle 96 922 C**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST) ;

- Monsieur Mitibkèta Firmin **SAWADOGO, Mle 239 763 L**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Institut de recherche en sciences de la santé (IRSS) ;

- Monsieur Evariste Maurice **COMPAORE, Mle 32 011 B**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Agence de l'eau du Liptako ;

- Monsieur Moussa **BELEMVIRE, Mle 272 807 A**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre national des oeuvres universitaires (CENOU) ;

- Monsieur Erik Tùwendabo **COMPAORE, Mle 97 691 V**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA) ;

- Monsieur Haïkassouma Jean De Dieu **HEMA, Mle 58 691 M**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication (ISTIC) ;

- Monsieur Pamoussa **OUEDRAOGO, Mle 104 828 U**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) ;

- Monsieur Drissa **KABORE, Mle 235 874 Z**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre hospitalier universitaire de Bogodogo ;

- Monsieur Sidi Mohamed **OUEDRAOGO, Mle 272 801 Z**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des

marchés publics et des engagements financiers de l'Agence de l'eau du Gourma ;

- Monsieur Kassum Moro **ZIDA, Mle 35 926 Y**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Bureau national des sols (BUNASOLS) ;

- Monsieur Assane **SANFO, Mle 119 327 V**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) ;

- Monsieur Daouda **DAO, Mle 225 084 Z**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Office national de sécurisation des sites miniers (ONASSIM) ;

- Monsieur Seydou **BORO, Mle 104 247 Z**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) ;

- Monsieur Saïdou **KORA, Mle 111 132 C**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Institut national de formation en travail social (INFTS) ;

- Monsieur Ousséni **SORE, Mle 257 155 Z**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Agence nationale pour la sécurité sanitaire, de l'environnement, de l'alimentation, du travail et des produits de santé (ANSSEAT) ;

- Monsieur Yahaya **ZAMPALIGRE, Mle 112 454 B**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre de promotion de l'aviculture et de multiplication des animaux performants (CPAMAP) ;

- Monsieur Ibrahim **OUEDRAOGO, Mle 104 831 P**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Université Joseph KI-ZERBO ;

- Monsieur Prosper **COULIBALY, Mle 51 192 H**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des

engagements financiers du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR) ;

- Monsieur Aimé Innocent Missida **KABORE, Mle 104 262 B**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) ;

- Monsieur Abdoulaye **COULIBALY, Mle 104 269 L**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Institut supérieur d'études de protection civile (ISEPC) ;

- Monsieur Abdoulaye **ZONGO, Mle 111 156 W**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Institut des sciences des sociétés ;

- Monsieur Germain **OUEDRAOGO, Mle 97 615 A**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Office national d'identification (ONI) ;

- Monsieur Ousmane **TRAORE, Mle 257 160 M**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Institut des hautes études internationales (INHEI) ;

- Monsieur Emile **YOUMA, Mle 219 268 K**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Fonds national pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle ;

- Monsieur Issouf **KANON, Mle 104 812 Z**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre national des manuels et fournitures scolaires (CENAMAFS) ;

- Monsieur Sylvain **TAPSOBA, Mle 225 100 U**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Académie nationale des sciences, des arts et des lettres du Burkina Faso (ANSAL-BF) ;

- Monsieur Adama **GANSORE, Mle 225 086 E**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème}

échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre hospitalier universitaire Yalgado OUEDRAOGO ;

- Monsieur Adama **DIABATE, Mle 216 135 B**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Institut national de santé publique (INSP) ;

- Monsieur Soumahila **OUEDRAOGO, Mle 225 102 E**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Ecole nationale d'élevage et de santé animale (ENESA) ;

- Monsieur Némédon **BOUDO, Mle 97 601 X**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre national des arts, du spectacle et de l'audiovisuel (CENASA) ;

- Monsieur Lébinoua **NIKIEMA, Mle 55 711 M**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de la Commission nationale des Droits humains (CNDH) ;

- Madame Wend Kouni Larissa **KERE, Mle 235 881 B**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommée Directrice du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Service national pour le développement (SND) ;

- Madame Maïmouna Chantal Pazinézambo **TIROGO / SAWADOGO, Mle 210 829 E**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommée Directrice du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Observatoire national de l'emploi et la formation professionnelle (ONEF) ;

- Madame Sophie **OUBA / COMBARY, Mle 35 743 L**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommée Directrice du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologies (IRSAT) ;

- Madame Téwindé Marie Paulette **SANDWIDI, Mle 97 617 J**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommée Directrice du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Conseil supérieur de la communication (CSC) ;

- Madame Awa Souleymane **LANOU /**

TRAORE, Mle 104 274 P, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommée Directrice du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Ecole nationale des douanes (END) ;

- Madame Missi Judith Teegwendé **OUEDRAOGO, Mle 91 669 K**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommée Directrice du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Institut d'éducation et de formation professionnelle (INEFPRO) ;

- Madame Aminata **SOUDRE, Mle 119 335 X**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommée Directrice du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de Burkina Yin wisgre Mèta (BYM) ;

- Madame Fatoumata **OUATTARA, Mle 257 147 B**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Directrice du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Institut géographique du Burkina (IGB) ;

- Madame Kiswendsida Sabine **KAMBOU / OUEDRAOGO, Mle 235 879 G**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommée Directrice du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre national de semences forestières (CNSF) ;

- Madame Léa Aurélie **BAYALA / ZONGO, Mle 210 815 V**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Directrice du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Agence nationale de régulation pharmaceutique (ANRP) ;

- Monsieur Marcel **OUANGO, Mle 225 094 N**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Ecole normale supérieure (ENS) ;

- Monsieur Youssouf **GOUMBANE, Mle 97 604 F**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Autorité de mise en valeur de la Vallée du Sourou ;

- Monsieur Abdoulaye **OUATTARA, Mle 245 184 N**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre hospitalier régional de Fada N'Gourma ;

- Monsieur Oumar **OUEDRAOGO, Mle 104 830 G**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Université de Dédougou ;

- Monsieur Jean Romaric Bedjarkiné **BAMOUNI, Mle 228 768 U**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre hospitalier universitaire régional de Ouahigouya ;

- Monsieur Vini Louis **DAKUYO, Mle 53 610 Y**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre hospitalier régional de Tenkodogo ;

- Monsieur Balibi **NEBIE, Mle 210 824 X**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre hospitalier régional de Koudougou ;

- Monsieur Abdoulaye **MAIGA, Mle 112 420 C**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre hospitalier régional de Dori ;

- Monsieur Abdou Rachid **TIDIGA, Mle 334 257 R**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre hospitalier régional de Manga ;

- Monsieur Yiédié **OUBA, Mle 53 616 J**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre hospitalier régional de Dédougou ;

- Monsieur Madi **SAWADOGO, Mle 104 842 G**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre hospitalier régional de Ziniaré ;

- Monsieur Ouindnonga Issouf **OUEDRAOGO, Mle 245 187 V**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre hospitalier régional de Kaya ;

- Monsieur Lossan Alain **GNOUMOU, Mle 111 126 N**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des

engagements financiers du Centre hospitalier régional de Banfora ;

- Monsieur Benoît **KINDA, Mle 225 053 W**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre hospitalier régional de Gaoua ;

- Monsieur Ziem **SOME, Mle 59 922 T**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Université de Ouahigouya ;

- Monsieur Constant Bernard **CONOMBO, Mle 96 921 W**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Ecole nationale de formation agricole de Matourkou (ENAF de Matourkou) ;

- Monsieur Saïdou **ROUAMBA, Mle 208 073 F**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Agence de l'eau des Cascades ;

- Madame Loutfiya **SAKANDE, Mle 334 178 N**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommée Directrice du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre régional pour les arts vivants en Afrique (CERAV/Afrique) ;

- Monsieur Sidgnassa Mahamadi Charlemagne **PAMTABA, Mle 334 176 A**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de la Maison de l'enfance André Dupont de Orodara (MEADO) ;

- Monsieur Nangournourou Hervé **SOMDA, Mle 228 705 F**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur régional du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Sahel ;

- Monsieur Thomas **KIENDREBEOGO, Mle 370 279 T**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de la Kompienga ;

- Monsieur Boureïma **GUIBILA, Mle 334 149 V**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Soum ;

- Monsieur Bépawendé Rodrigue

TONDE, Mle 334 260 M, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Yagha ;

- Monsieur Karzoum Alexandre **ZONGO, Mle 104 935 R**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Zondoma ;

- Monsieur Mahamadou **MARE, Mle 55 709 T**, Contrôleur des impôts, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur du Centre départemental des impôts de Kantchari.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- Madame Germaine **SAMA / NIKIEMA, Mle 92 557 Z**, Greffier en chef, est nommée Membre de l'Agence nationale de gestion et de recouvrement des avoirs saisis ou confisqués ;

- Monsieur Madi **KIEMTORE, Mle 358 202 R**, Greffier en chef, est nommé Membre de la Direction du développement institutionnel et de l'innovation ;

- Monsieur Fulbert **TINDREBEOGO, Mle 247 612 B**, Greffier en chef, est nommé Membre de la Direction des greffes ;

- Monsieur Ousséini **OUEDRAOGO, Mle 225 924 P**, Greffier en chef, est nommé Membre de la Direction des greffes ;

- Monsieur Jean Pierre **ROUAMBA, Mle 225 923 A**, Greffier en chef, est nommé Membre de la Direction générale des études et des statistiques sectorielles ;

- Monsieur Gnounoussi Issifi dit Capy **MAIGA, Mle 216 601 T**, Greffier en chef, est nommé greffier en chef au Tribunal de commerce de Ouagadougou.

Les personnes dont les noms suivent sont nommées Contrôleurs d'Etat :

- Monsieur Louis **NIKIEMA, Mle 220 672 W** ;

- Monsieur Sana Stanislas **NANA, Mle 245 172 A** ;

- Monsieur Gandé **GANDMA, Mle 208 048 T** ;

- Monsieur Daouda **DAO, Mle 225 084 Z** ;

- Monsieur Wendpagnagdé Elie **ROUAMBA, Mle 111 146 K** ;

- Monsieur Soumaïla **SAWADOGO, Mle 235 892 U** ;

- Monsieur Saoraza Philippe **SOME, Mle 225 922 M** ;

- Monsieur Délwindé Paul 2^{ème} jumeau **TAPSOBA, Mle 104 435 X** ;

- Monsieur Noël **MILLOGO, Mle 119 320 L** ;

- Monsieur Kani Vincent **SAMA, Mle 208 074 S**.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- Monsieur Oumarou **OUEDRAOGO, Mle 10 31**, Administrateur des services postaux et financiers, catégorie 10, 18^{ème} échelon, est nommé Responsable du Programme 096

« Appui au sous-secteur postal ».

F. AU TITRE DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

- Monsieur Wèndinda Charles **RIBGOALINGA, Mle 130 332 Z**, Magistrat, catégorie P5, grade exceptionnel, 4^{ème} échelon, est nommé Secrétaire permanent du Centre national de la propriété intellectuelle.

G. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT

- Monsieur Yvon N'DO, **Mle 368 427 H**, Ingénieur de conception en génie civil, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial des Infrastructures et du désenclavement du Boulgou ;

- Madame Son Sandrine **OUEDRAOGO / SANOU, Mle 378 907 U**, Ingénieur en génie civil, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommée Directrice provinciale des Infrastructures et du désenclavement de la Comoé ;

- Monsieur Kiswendsida Vincent De Paul **KABORE, Mle 249 095 F**, Ingénieur de conception en génie civil, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial des Infrastructures et du désenclavement du Houet ;

- Monsieur Ilassa **SAWADOGO, Mle 378 908 H**, Ingénieur en génie civil, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial des Infrastructures et du désenclavement du Ioba ;

- Monsieur Hamado **OUEDRAOGO, Mle 378 903 M**, Ingénieur de conception en génie civil, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial des Infrastructures et du désenclavement du Kéné Dougou ;

- Monsieur Mamadou **ROUAMBA, Mle 368 434 B**, Ingénieur de conception en génie civil, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial des Infrastructures et du désenclavement du Kourwéogo ;

- Monsieur Barkié Albert **GUIGMA, Mle 368 433 M**, Ingénieur de conception en génie civil, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial des Infrastructures et du désenclavement du Poni ;

- Monsieur Wendwaoga Michel **KABORE, Mle 368 417 X**, Ingénieur de conception en génie civil, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial des Infrastructures et du désenclavement du Yatenga ;

- Monsieur Thierry Christian Télé **SANOU, Mle 368 428 X**, Ingénieur en génie civil, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial des Infrastructures et du désenclavement du Zoundwéogo.

H. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

- Monsieur Salif **BOUSSIM, Mle 278 887 F**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur de Cabinet ;

- Monsieur Halidou **OUEDRAOGO, Mle 91 444 N**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Chargé de mission.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- de l'Institut supérieur d'études de protection civile (ISEPC) au titre du ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité ;

- de la DAFANI-SA au titre du ministère du Développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises ;

- de l'Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ANEREE) et de la Société nationale des substances précieuses (SONASP) au titre du ministère de l'Energie, des mines et des carrières ;

- du Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement (FONRID) au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

- de l'Agence d'exécution des travaux eau et équipement rural (AGETEER) au titre du ministère de

l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement ;

- de la Société nationale d'aménagement des terrains urbains (SONATUR) au titre du ministère de l'Urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat.

Le Conseil a également procédé à la nomination de Présidents aux Conseils d'administration de l'Institut supérieur d'études de protection civile (ISEPC), de la Société nationale d'aménagement des terrains urbains (SONATUR), de la Centrale d'achats des médicaments essentiels génériques et des consommables médicaux (CAMEG) et de la Société nationale des substances précieuses (SONASP).

A. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le **premier décret** nomme Monsieur Daba **NAON**, Officier supérieur des Sapeurs-pompiers, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité au Conseil d'administration de l'Institut supérieur d'études de protection civile (ISEPC) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Lazare YAGO.

Le **second décret** nomme Monsieur Daba **NAON**, Officier supérieur des Sapeurs-pompiers, Président du Conseil d'administration de l'Institut supérieur d'études de protection civile (ISEPC) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Lazare YAGO.

B. MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Zakariya **YABRE, Mle 108 954 P**, Pharmacien spécialiste, Président du Conseil d'administration de la Centrale d'achats des médicaments essentiels génériques et des consommables médicaux (CAMEG) pour un premier mandat de trois (03) ans.

C. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL,

DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Pingdebamba **SAWADOGO, Mle 212 315 Z**, Conseiller des affaires économiques, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective au Conseil d'administration de la DAFANI-SA pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Mamadou GUIRA.

D. MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté **trois (03) décrets**.

Le **premier décret** porte nomination de Monsieur Amidou **OUEDRAOGO, Mle 111 138 L**, Administrateur des services financiers, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective au Conseil d'administration de l'Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ANEREE) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Sié Philippe PALENFO.

Le **deuxième décret** nomme les personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de la Société nationale des substances précieuses (SONASP) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre de la Présidence du Faso : Monsieur Nicolas **KAGAMBEGA, Mle 59 932 D**, Enseignant-chercheur.

Au titre du ministère de l'Energie, des mines et des carrières :

- Monsieur Ousmane **BARBARI, Mle 119 042 E**, Economiste-gestionnaire.

Le **troisième décret** nomme Monsieur Ousmane **BARBARI, Mle 119 042 E**, Economiste-gestionnaire, Président du Conseil d'administration de la Société nationale des substances précieuses (SONASP) pour un premier mandat de trois (03) ans.

E. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Honoré **SAVADOGO, Mle 76 513 S**, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, Administrateur représentant le personnel au Conseil d'administration du Fonds national de la recherche et de l'innovation (FONRID) pour un premier mandat de trois (03) ans.

F. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil a adopté **un décret** portant renouvellement du mandat de Madame Rokiatou **TRAORE / CARABIRI, Mle 212 658 S**, Ingénieur du génie rural, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques au Conseil d'administration de l'Agence d'exécution des travaux eau et équipement rural (AGETEER) pour une dernière période de trois (03) ans.

G. MINISTERE DE L'URBANISME, DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'HABITAT

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le **premier décret** renouvelle le mandat de Monsieur Kouka Benjamin **KONKOBO, Mle 92 929 S**, Ingénieur en génie civil, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat au Conseil d'administration de la Société nationale d'aménagement des terrains urbains (SONATUR) pour une dernière période de trois (03) ans.

Le **second décret** renouvelle le mandat de Monsieur Kouka Benjamin **KONKOBO, Mle 92 929 S**, Ingénieur en génie civil, Président du Conseil d'administration de la Société nationale d'aménagement des terrains urbains (SONATUR) pour une dernière période de trois (03) ans.

Le Porte-parole du Gouvernement



Rimalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO

Officier de l'Ordre de l'Étoile

Souveraineté du Burkina

Des journalistes apportent leur soutien

La Coalition des journalistes unis pour la souveraineté (COJUS) a animé une conférence de presse, mardi 21 mai 2024, à Ouagadougou. A l'occasion, les responsables de la structure ont présenté leurs objectifs.



Le président du COJUS, Assane Bagaya (milieu en verre) : « la COJUS est ouverte à tous les journalistes et aux hommes de media ».

La Coalition des journalistes unis pour la souveraineté (COJUS) veut soutenir les initiatives en faveur de la souveraineté. Portée sur les fonds baptismaux, il y a un mois, les responsables de la COJUS ont animé une conférence de presse, mardi 21 mai 2024 à Ouagadougou. Selon son président, Assane Bagaya, la coalition a pour principale mission le soutien, la valorisation et la promotion des initiatives de souveraineté entreprise par les autorités. De son avis, la nouvelle dynamique insufflée par les autorités de la Transition à travers le capitaine Ibrahim Traoré et son gouvernement est inédite et salutaire. M. Bagaya a expliqué que pendant que toutes les couches socio-professionnelles ont emboîté le pas pour soutenir cette nouvelle dynamique du gouvernement, les journalistes restent toujours à la traîne. « La COJUS est né afin de fédérer les actions citoyennes des journalistes et pour servir la cause nationale », a-t-il précisé. A l'en croire, la COJUS est ouverte à tous les journalistes et hommes de media ainsi qu'à tous les citoyens sans exception.

L'adhésion est libre avec pour obligation le respect des principes de fonctionnement et les valeurs de l'organisation, a-t-il révélé. Assane Bagaya a, à l'occasion, confié que la COJUS se définit à travers 6 objectifs principaux. Le 1^{er} objectif est la création de synergie d'actions entre tous les confrères journalistes afin de jouer activement leur rôle dans la défense d'un Burkina totalement souverain. Le deuxième objectif consiste à servir d'organe de référence pour l'action citoyenne

des journalistes dans la lutte contre le terrorisme pour la libération totale du territoire national ou sur d'autres sujets de préoccupation nationale. Troisièmement, elle vise l'accompagnement des autorités dans leurs efforts quotidiens pour la quête d'une souveraineté véritable. Son quatrième objectif est de travailler à renforcer l'image de marque de la Nation pour un rayonnement national et international. Cinquièmement, la COJUS entend travailler à minimiser l'impact néfaste des actions négatives sur la nouvelle dynamique impulsée par les autorités.

Enfin, elle vise à sensibiliser le public et les citoyens à une adhésion populaire et massive des décisions patriotiques du gouvernement. Parlant des programmes d'activités de la COJUS, le premier responsable a noté la mise en place d'un grand réseau d'information qui sera animé par journalistes adhérents à travers plusieurs canaux tels que la web-radio, la web-tv, Facebook, entres autres. Il a également évoqué l'organisation d'un conclave en mi-juin qui regroupera tous les membres régionaux et provinciaux de la COJUS dans l'optique de définir les grandes orientations de cette association. Autre activité, M. Bagaya a mentionné les 72 heures des 3P, c'est-à-dire le pouvoir de la presse patriotique qui se tiendra en début juillet. Sur la question de l'adhésion à la structure, le président a laissé entendre que cela reste un défi à relever.

Abdoulaye BALBONE
Viviane Wend-Daabo BOKOUM
(Stagiaire)

Hadj 2024

Derniers « réglages » avant le premier vol

Le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, Emile Zerbo, a présidé, mercredi 22 mai 2024 à Ouagadougou, une rencontre d'échanges entre les acteurs du Hadj 2024.



Le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, Emile Zerbo (milieu) : « des initiatives ont été prises pour juguler les problèmes ».

À quelques heures du premier vol des pèlerins burkinabè pour le Hadj, les acteurs concernés ont organisé une rencontre d'échanges, dans l'après-midi du mercredi 22 mai 2024, à Ouagadougou. La cérémonie a été présidée par le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, Emile Zerbo. Il a été question d'accorder les violons pour un Hadj réussi. Pour l'occasion, le représentant des agences de voyage, Issa Dianda, a déclaré qu'il y a environ 118 agences qui sont constitués en 7 groupes. « Sur les 118 agences, il y a 11 qui ont été désignées comme organisatrices en Arabie saoudite. Et à la date d'aujourd'hui pratiquement tous les visas ont été émis pour les 8 143 pèlerins inscrits à l'exception de quelques cas particuliers pour des raisons bien précises », a-t-il expliqué. Il a également salué la présence de toutes les agences qui permettra de prendre en compte les mesures prises pour le bon déroulement du Hadj. M. Dianda a aussi confié qu'actuellement les formations théorique et pratique sont terminées pour aider les pèlerins à accomplir convenablement leur Hadj. En outre, le représentant des agences a laissé entendre que tous les pèlerins sont actuellement prêts pour le départ. Le représentant du président de la Fédération des associations islamique du Burkina (FAIB), Aboubacar Yugo, pour sa part, a

fait savoir que le Hadj est un rite religieux. A cet effet, pour lui, l'encadrement est un atout pour sa réussite. Ainsi, il a dénoncé que beaucoup d'agences ne mettent pas l'accent sur cet aspect alors qu'il est essentiel pour les pèlerins. Pour ce faire, M. Yugo a invité les agences à mettre assez de points focaux sur place en Arabie saoudite pour encadrer efficacement les fidèles pour l'accomplissement des rites. Il a aussi reconnu que la tenue du Hadj rencontre toujours des difficultés. A ce titre, il a appelé les parties prenantes à ne ménager aucun effort pour soutenir les pèlerins qui posent des actes de toute une vie. Par ailleurs, Aboubacar Yugo a salué l'effort du ministère en charge de l'administration territoriale et le comité d'organisation pour les sacrifices consentis. Le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, Emile Zerbo, a salué toutes les actions menées pour un Hadj réussi. « Les problèmes sont vécus à La Mecque, mais les solutions peuvent et doivent se trouver au Burkina Faso », a-t-il dit. Il a aussi confié compter sur tout un chacun pour améliorer la situation des différents pèlerins qui seront à La Mecque. En plus, selon le ministre, il faut faire en sorte que le pays des Hommes intègres s'illustre mieux dans cet événement majeur des fidèles musulmans.

Evariste YODA

Avis de recrutement

Le groupement de cabinets **CGEF AFRIQUE SARL** et **CECF SARL** recrute pour le compte d'une filiale d'un groupe français basée à Bobo-Dioulasso et évoluant dans les intrants agricoles et les produits phytosanitaires, un **Responsable Administratif et Financier**.

IDENTIFICATION DU POSTE

MISSION PRINCIPALE	Sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique, assurer la bonne gestion administrative, comptable et financière de la filiale au Burkina Faso
Supérieur hiérarchique	Directeur Général

COMPETENCES REQUISES

	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une formation supérieure en gestion, en comptabilité et/ou en finances (Bac+5) ; - Avoir une expérience d'au moins trois (3) ans dans un poste similaire en entreprise ou en contrôle de gestion, contrôle financier et justifier d'une capacité en droit des affaires et en fiscalité. - Etre reconnu pour ses qualités managériales et relationnelles. - Avoir une bonne maîtrise du SYCOAHADA et des normes IFRS, - Etre apte à travailler sous pression ; - Avoir un sens d'initiative et d'anticipation - Avoir une expérience dans le suivi des investissements et des négociations avec les banques - Avoir une bonne maîtrise de l'environnement économique et financier dans lequel la société évolue ; - Avoir un esprit de synthèse et d'analyse ; - Avoir le sens de l'organisation et de la rigueur.
--	--

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

	- Lieu de travail : poste basé à Bobo-Dioulasso avec des déplacements à l'intérieur du pays.
Disponibilité :	être immédiatement disponible
Age	Age compris entre 32 et 50 ans
Type de contrat	Contrat à durée déterminée indéterminé après une période d'essai
Composition du dossier de demande	<ul style="list-style-type: none"> - CV détaillé incluant trois personnes de référence - Lettre de candidature adressé à l'endroit du Président du jury pour le recrutement de Responsable Administratif et Financier - Lettre de motivation - Copies légalisées des diplômes ou attestations en cours de validité - Copies des attestations et/ou certificats de travail - copie légalisée de la carte d'identité
	<ul style="list-style-type: none"> - A Ouagadougou : au Cabinet CECF SARL Sis sur l'avenue TANSOBA Immeuble BCB, 3^{ème} étage face à la gare routière quartier Patte d'Oies Tél. 25 38 77 80/ 70 35 12 92/ 78 80 28 33 - A Bobo-Dioulasso au Cabinet CGEF Afrique Sarl, sis à Petit Paris, à 300 du mur de l'aéroport en allant au lycée BETHANIE 2, Rue SOURO Gniminin SANOU, Porte 304 / du lundi au vendredi de 8h à 12h30 puis de 15h à 18h - Tel : +226 20 97 29 29 / 52 41 19 99
Nombre de dossiers de demandes à recevoir	Trente (30) premiers dossiers recevables Début de réception des dossiers : 21 mai 2024 Fin de réception des dossiers : 28 mai 2024 à 16 heures 00
Procédure de recrutement :	Présélection sur dossier, tests écrits et entretien oral avec un jury

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA PROSPECTIVE**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
N° 2024.0009./MEFP/SG/DGI/DSF**



BURKINA
Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 17 MAI 2024

OPERATION DE RECENSEMENT ET D'IMPOSITION FISCALE DANS LES MARCHES ET YAARS DE LA REGION DU CENTRE COMMUNIQUE DE LA DIRECTRICE GENERALE DES IMPÔTS

La Directrice générale des impôts porte à la connaissance des acteurs de l'économie informelle que dans le but de faciliter leur contribution aux recettes fiscales et parafiscales en vue de soutenir la lutte contre l'insécurité et la gestion de la crise humanitaire, il est organisé un recensement couplé à une imposition et à un recouvrement à leur intention, dans les marchés et yaars de la Région du Centre.

Cette opération s'inscrit dans la dynamique du renforcement du patriotisme et du civisme fiscal des commerçants des marchés et yaars, pronée par son Excellence Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'Etat, **le Capitaine Ibrahim TRAORÉ**, pour une plus grande souveraineté du Burkina Faso.

Le recensement débutera **très prochainement** par le grand marché « **Rood Wooko** » de Ouagadougou pour s'étendre par la suite aux autres marchés.

A cet effet, des agents recenseurs sillonneront les marchés et yaars pour procéder au recensement, à l'imposition et à la collecte de

l'impôt pour la construction de notre chère patrie.

En vue d'assurer la réussite de cette activité, les acteurs économiques opérant en ces lieux sont invités à préparer les documents permettant l'identification du promoteur et la nature de l'activité (CNIB, copie du contrat de bail, etc.).

La Directrice générale des impôts sait compter sur le civisme fiscal de tous les contribuables.

La Direction générale des impôts, au service du développement économique et social !





U.S. EMBASSY OUAGADOUGOU

VACANCY ANNOUNCEMENT # Ouaga-2024-007

BODYGUARD SHIFT LEAD

The U.S. Mission in Ouagadougou, Burkina Faso is seeking eligible and qualified applicants for the position of **Bodyguard Shift Lead** in the Regional Security Office.

Opening Date: May 23, 2024

Closing Date: June 06, 2024

Open to : All Interested Applicants/ All Sources

Work Schedule: **Full-time (40 hours/week)**

SALARY: *Ordinarily Resident (OR): CFA 9,559,368. a. (Starting Salary)
(Position Grade: FSN-06)

ALL ORDINARILY RESIDENT (OR) APPLICANTS (See Appendix for definition) MUST HAVE THE REQUIRED WORK AND/OR RESIDENCY PERMITS TO BE ELIGIBLE FOR CONSIDERATION.

BASIC FUNCTION OF POSITION :

Serves as the Bodyguard (BG) Shift Lead (SL) and/or Agent In Charge (AIC) for the Protective Security Unit in the execution of protective security operations for the U.S. Ambassador/ Chief of Mission (COM), and other designated or visiting U.S. government officials as directed. Under the supervision of the Bodyguard Supervisor and managed by the Regional Security Officer (RSO) to US Embassy Ouagadougou in order to protect him/her from harm and embarrassment.

QUALIFICATIONS REQUIRED :

1. EDUCATION: Completion of high/secondary school (BAC) is required. Host government Driver's License to operate up to Sport Utility Vehicle is required.

2. EXPERIENCE: A minimum of four (4) years of experience as a commercial bodyguard, civilian or host government police or military is required.

3. LANGUAGE English (Good Working Knowledge) Reading/Writing/Speaking is required.
French (Fluency) Reading/Writing/Speaking is required.
This may be tested.

4. SKILLS AND ABILITIES: Ability to take initiative and show resourcefulness in accomplishing tasks. Ability to deal effectively with people of other cultures to obtain cooperation and reach

common goals. Ability in leadership and interpersonal relations. Skill in safely operating an armored vehicle. Ability to work on a computer. Ability to work variable shifts, 24 hour on-call schedule. Ability to travel outside capital city on an as needed basis. Ability to administer emergency first aid and be qualified in AES/CPR. Ability to be alert, exercise fast reflexes and active thinking, implement excellent observational skills, adaptation, take decisive. Actions and stay calm in dangerous situations. Ability to communicate effectively orally and in writing. Ability to operate on a team. Skill in the use of a firearm. Ability to maintain physical fitness and endure frequent travel, long working hours in a stressful working environment while maintaining the above standards. This may be tested.

5. JOB KNOWLEDGE: A thorough knowledge of defense measures to be used in the event of a terrorist attack, such as that learned in the military or law enforcement training. Knowledge in medical, fire, hostile attack, defensive and emergency driving procedures. Must be familiar with Burkinabe police services, military, security and other government offices to ensure effective liaison and to facilitate effective protective operations including advance and motorcade operations.

HOW TO APPLY: Applicants must complete the following application process to be considered :

- Create an account on the Electronic Recruitment Application (ERA) Website at <https://erajobs.state.gov/dos-era/bfa/vacancysearch/searchVacancies.hms>
- Choose Announcement Number **Ouaga-2024-007 Bodyguard**

Shift Lead and complete the online application.

- Upload any additional documentation that supports or addresses the requirements listed above (e.g. Copies of Attestations/Certificates of Work, degrees certificates, work permits & SF 50 if applicable) into the Electronic Recruitment Application system. click on the **"Apply to This Vacancy"** to submit your application.

- For more information on how to apply, visit the Mission internet site: <https://bf.usembassy.gov/jobs/>

Required Documents : Please provide the required documentation listed below with your application:

All Applicants :

- Residency and/or Work Permit (If applicable)
- Completion of high/secondary school (BAC)
- Host government Driver's License to operate up to Sport Utility Vehicle is required.
- Work Attestations/Certificates
- Other documents

Eligible Family Member Applicants:

- Copy of Sponsor's Orders/Assignment Notification (or equivalent)
- Passport copy
- DD-214 - Member Copy 4, Letter from Veterans' Affairs, or other supporting documentation (if applicable)
- SF-50 (if applicable)

What to Expect Next : Applicants who are invited to take a language or skills test, or who are selected for an interview will be contacted via telephone calls and email.

FOR FURTHER INFORMATION: Contact the Human Resources Office at 25 49 53 00.

Note:

- **All applications must be for an open/advertised position.**
- **Only shortlisted applicants will be contacted.**

EQUAL EMPLOYMENT OPPORTUNITY: The U.S. Mission provides equal opportunity and fair and equitable treatment in employment to all people without regard to race, color, religion, sex, national origin, age, disability, political affiliation, marital status, or sexual orientation. The Department of State also strives to achieve equal employment opportunity in all personnel operations through continuing diversity enhancement programs. The EEO complaint procedure is not available to individuals who believe they have been denied equal opportunity based upon marital status or political affiliation. Individuals with such complaints should avail themselves of the appropriate grievance procedures, remedies for prohibited personnel practices, and/or courts for relief.

APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT POUR LA REALISATION D'UN AUDIT INDUSTRIEL

Objet : Une importante structure de la place évoluant dans le secteur agroalimentaire souhaite recevoir des candidatures pour la réalisation d'un audit industriel complet sur ses lignes de conditionnement et ses installations annexes (installation de production d'eau, d'électricité, de vapeur et d'air comprimé).

Objectifs de l'audit :

- Évaluation de la performance actuelle des lignes de production.
- Proposition de solutions pour améliorer la fiabilité et l'efficacité des lignes et installations annexes.

Critères de Sélection :

Le cabinet d'audit sera sélectionné sur la base des critères ci-dessous :

- Expertise technique avérée dans le domaine des lignes de conditionnement ;
- Références et expérience dans la réalisation d'audits similaires ;
- Méthodologie détaillée et les outils proposés pour l'audit ;

- Devis détaillé mentionnant le coût global de la mission et la répartition des honoraires.

Calendrier :

- Date limite de soumission des candidatures : le 04 juin 2024 à 17h00
- Période de réalisation de l'audit et de livraison du rapport final : 02 semaines

Soumission des candidatures :

La soumission des candidatures se fera sur la base des Termes de Références Détaillés obtenables à votre demande à l'adresse suivante auditgeneral.ind@gmail.com

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 04 juin 2024 à 17h00.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.



RESEAU DES CAISSES POPULAIRES DU BURKINA

Faïtière des Caisses Populaires du Burkina (F.C.P.B.)
Téléphone : 25 37 42 85/86/87 E-mail : fcpb@rcpb.bf
Adresse : 01 BP. 5382 Ouagadougou 01 – Site web : www.rcpb.bf

Avis d'appel d'offres ouvert :
Pour la modernisation du Schéma Directeur Informatique, la fourniture, l'installation et la mise en service de matériel informatique 2024

1) Introduction :

Dans le cadre de la modernisation de son Schéma Directeur Informatique et du renforcement de son parc informatique, la Faïtière des Caisses populaires du Burkina lance un avis d'appel d'offres ouvert pour l'élaboration du schéma directeur informatique et la fourniture du matériel informatique.

2) Financement : Fonds propres

3) Allotissement : le présent appel d'offres ouvert est constitué de six (06) lots répartis comme suit.

Lot 1 :

N° d'ordre	Designation	Quantité
1	Imprimante multifonction	9
	Imprimante HP Laser Jet	23
	Vidéo projecteur	5

Lot 2 :

N° d'ordre	Designation	Quantité
2	Schéma Directeur Informatique	1

Lot 3 :

N° d'ordre	Designation	Quantité
03	Serveurs	2

Lot 4 :

N° d'ordre	Designation	Quantité
04	Photocopieuses	11

Lot 5 :

N° d'ordre	Designation	Quantité
05	Compteuses de billets avec détecteur de faux billets	16

Lot 6 :

N° d'ordre	Designation	Quantité
06	Câblage informatique	1

Chaque soumissionnaire peut soumissionner pour un ou les six lots.

4) Participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale régulièrement installée au Burkina Faso à jour vis à vis des institutions suivantes : DACR, CNSS, Impôts, ANPE et pouvant justifier d'une expérience pertinente et d'un service après-vente complet.

5) Consultation et achat du dossier d'appel d'offres

Le dossier du présent appel d'offres ouvert peut être consulté ou retiré à la Direction générale de la Faïtière des Caisses Populaires sise côté sud de **LANCASTER Ouaga 2000 ex Laïco Hôtel**, Tél. : 25 37 42 85/86/87 où il est mis en vente à un prix forfaitaire et non remboursable de **cinquante mille (50 000) Francs CFA par lot.**

6) Dépôt des offres

Les offres sous pli fermé seront déposées au secrétariat du Directeur général de la Faïtière des Caisses Populaires (FCPB) sis à l'adresse ci-dessus indiquée **au plus tard le vendredi 14 juin 2024 à 09 heures précises.**

7) Ouverture des plis

L'ouverture des plis aura lieu **le même jour à 09 heures 30 minutes** en présence des représentants des soumissionnaires qui le désirent.

a. Délai d'exécution

Le délai contractuel d'exécution du marché est limité à **soixante (60) jours calendaires à compter de la date de signature du contrat.**

b. Réserve

La Direction générale de la Faïtière se réserve le droit d'apporter toutes modifications ultérieures ou de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres.

Ouagadougou, le 20 mai 2024.

La Directrice générale

Approvisionnement en biens et services

DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) - WFP/BKF/PROC/002/2024 - AMI
L'identification de fournisseurs de biens et services
Clôture le 15 juin 2024 à 10 heures



16 mai 2024

A. Contexte

Le Programme alimentaire mondial des Nations Unies, ci-après dénommé le « PAM », dont le siège est situé Via CG Viola, 68/70, 00148 Rome, Italie, est la principale organisation humanitaire qui sauve et change des vies, fournit une aide alimentaire dans les situations d'urgence et travaille avec les communautés pour améliorer la nutrition et renforcer la résilience, en aidant près de 100 millions de personnes dans environ 83 pays chaque année. Environ 17 000 personnes travaillent pour l'organisation, la plupart dans des zones reculées, au service direct des pauvres victimes de la faim.

Le Service Aérien Humanitaire des Nations Unies (UNHAS) du PAM opère au Burkina Faso depuis octobre 2020. Suite à l'augmentation progressive des besoins d'accès, UNHAS offre à la communauté humanitaire des vols vers des zones reculées et isolées, desservant 34 destinations. Dans le but d'améliorer l'efficacité du service, d'améliorer la charge utile et de réduire le nombre de vols vers Ouagadougou à des fins de ravitaillement, l'UNHAS a décidé de prépositionner le carburant Jet A-1 sur les aéroports des localités choisies en fonction de leur proximité avec les zones d'opération du PAM.

B. Objet du présent AMI

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour but d'identifier les fournisseurs de services dont la capacité technique et financière leur permet d'assurer:

- La livraison du Kerosen et l'avitaillement des aéronefs du PAM (Ouagadougou, Ouahigouya, Fada N'Gourma, Dori);
- des études dans le domaine de la gestion des projets (cabinets et bureaux d'études);
- La maintenance des ascenseurs;
- La fourniture et recharge de bonbonnes d'eau minérale et
- La vidange des fosses septiques.

Une fois la date limite de soumission des réponses expirée, le PAM examinera les réponses reçues et informera les participants éligibles des résultats de l'évaluation.

C. Comment soumettre votre manifestation d'intérêt

1. Pour participer à l'exercice de qualification préalable, les entreprises doivent accéder au questionnaire par ce lien : <https://enketo.moda.wfp.org/x/Rn5W69zd>
2. Ce questionnaire doit être rigoureusement renseigné et toutes les pièces justificatives doivent être attachées le cas échéant.

DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTERET

3. Le PAM ne tiendra pas compte des soumissions incomplètes ou non signées. Toutes les réponses et pièces justificatives reçues seront traitées de manière strictement confidentielle et ne seront pas mises à la disposition du public.
4. Cette AMI ne constitue pas une sollicitation. Le PAM se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce processus d'approvisionnement ou n'importe laquelle des exigences y afférentes à tout moment au cours du processus. Toutes ces actions seront communiquées aux participants.
5. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : burkina.procurement@wfp.org ou CO_BKF_PROCUREMENT_UserList@wfp.org ou appelez au 25 30 60 77 et demandez le service des achats.

Cordialement,


Elvira PRUSCINI
Directrice Pays et Représentante
PAM BURKINA FASO

ASSEMBLEE GENERALE

N°2024-001/APEN/AG



BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

Ouagadougou le 13 MAI 2024

COMMUNIQUE

Portant tenue de la troisième session ordinaire de l'Assemblée Générale des Experts agréés de l'Agence de Promotion de l'Expertise Nationale (APEN).

L'Agence de Promotion de l'Expertise Nationale en abrégé APEN, est un Etablissement Public de l'Etat à caractère Professionnel. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'APEN a pour mission d'assurer l'organisation et la promotion de l'expertise nationale tant au plan national qu'international. Les organes d'administration et de gestion sont : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le Secrétariat Exécutif.

Le Président de l'Assemblée Générale de l'APEN a l'honneur d'informer l'ensemble des Experts agréés (Sociétés d'expertise, entreprises individuelles, agents publics de l'Etat), que la **troisième session ordinaire de l'Assemblée Générale de l'APEN se tiendra le jeudi 20 juin 2024 à Ouagadougou.**

Il invite par conséquent, tous les experts agréés concernés et désireux de participer à l'AG, de bien vouloir s'inscrire auprès de l'APEN. La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 31 mai 2024 à 16 heures.**

Les inscriptions sont recevables aux adresses suivantes :
marie.bakouan@commerce.gov.bf avec copie à
sylvie.meda@commerce.gov.bf

Pour toutes informations complémentaires, contacter le 25 45 45 86 / 76 26 69 72 / 71 57 53 83 / 78 93 45 12.
Avec l'espoir de fructueux échanges.

NB : Les lieux et heures de la tenue de l'AG seront communiqués ultérieurement.

Le Président
Noufou GNAMPA
Chevalier de l'Ordre du Mérite

Sidwaya Mobile
*334#

- * Politique
- * Economie
- * Société
- * Culture
- * Sport

Jour = 20 Frs
Semaine = 100 Frs
Mois = 400 Frs

Sidwaya Mobile, bougez avec l'information !

www.sidwaya.info
www.sidwaya.info/numerique

Les Editions Sidwaya | Amis des Editions Sidwaya | Les Editions Sidwaya

01 BP 507 Ouagadougou 01/BF - Tél.: (+226) 70 20 59 39 / 70 20 06 89 - sidwayamarketing19@gmail.com

NOS REPRÉSENTATIONS RÉGIONALES

Sidwaya
le journal de tous les Burkinabè

- Direction régionale de l'Ouest (Bobo-Dioulasso) - Tél.: (226) 70 74 51 50
- Service provincial du Kénédougou (Orodara) - Tél.: (226) 70 35 00 03
- Service provincial de la Comoe (Banfora) - Tél.: (226) 70 27 08 68
- Service régional du Centre-Ouest (Koudougou) - Tél.: (226) 70 43 40 08
- Service régional de l'Est (Fada) - Tél.: (226) 71 55 51 07
- Service régional du Centre-Est (Tenkodogo) - Tél.: (226) 71 26 00 45
- Service régional du Nord (Ouahigouya) - Tél.: (226) 70 95 31 12
- Service régional du Plateau central (Ziniaré) - Tél.: (226) 71 45 01 27
- Service régional du Centre-Nord (Kaya) - Tél.: (226) 70 43 51 77
- Service régional du Centre-Sud (Manga) - Tél.: (226) 71 83 58 43
- Service régional du Sud-Ouest (Gaoua) - Tél.: (226) 72 05 87 64
- Service régional de la Boucle du Mouhoun (Dédougou) - Tél.: (226) 70 15 47 14
- Service régional du Sahel (Dori) - Tél.: (226) 70 97 64 97



Semaine des caisses populaires

Un don de sang pour marquer le début des activités

Le Réseau des caisses populaires du Burkina (RCPB) a organisé une cérémonie de don de sang, le mercredi 22 mai 2024 à Ouagadougou, à l'occasion de la semaine des caisses populaires.



Ph.: ISSA COMPAORE

La directrice générale du RCPB, Azaratou Sondo, était parmi les premiers agents à poser ce geste d'amour qu'est le don de sang.



Ph.: ISSA COMPAORE

L'assistante de direction, Abibata Ouédraogo : « Je suis donneur universel, chaque fois que j'ai l'occasion, je le fais sans complaisance ».



L'agent du centre de transfusion sanguine de Ouagadougou, Léonard Yaméogo, a rassuré que donner son sang n'a pas de répercussion sur l'organisme.

Dans le cadre des activités marquant la semaine des caisses populaires, les agents du Réseau des caisses populaires du Burkina (RCPB) ont organisé une journée de don de sang, le mercredi 22 mai 2024 à Ouagadougou. Selon la directrice générale du RCPB, Azaratou Sondo, le don de sang occupe une place prépondérante dans les activités du RCPB lors de la semaine des caisses populaires. « Lorsque nous organisons les semaines des caisses populaires, nous l'intégrons dans nos activités », a-t-elle situé. Elle a indiqué que le Réseau des caisses populaires est une coopérative d'épargne et de crédit dont la mission est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie. « Notre mission comporte 2 volets : social et économique. Dans le cadre du volet social, chaque année, durant une semaine, nous réalisons des œuvres pour mani-

fester notre engagement aux côtés des populations et ce don de sang s'inscrit dans cette dynamique », a-t-elle précisé.

La DG a poursuivi qu'au cours de cette semaine, les caisses populaires vont faire des œuvres communautaires pour impacter leur milieu. L'agent du centre de transfusion sanguine de Ouagadougou, Léonard Yaméogo, a remercié

le RCPB pour l'initiative car à travers ce don, le stock de sang va se renforcer. Il a souligné que donner son sang est un acte citoyen et de solidarité. « Ce don permettra de sauver des vies », a-t-il dit. M. Yaméogo a lancé un appel à tous ceux qui hésitent encore à donner leur sang à le faire.

Il a rassuré que donner son sang n'a pas de répercussion sur l'organisme, mais

au contraire, améliore la santé. Léonard Yaméogo a également confié que toute personne âgée de 18 ans avec un poids minimum de 50 kilogrammes, peut donner son sang. « Les hommes peuvent donner leur sang tous les trois mois et les femmes tous les quatre mois » a-t-il fait savoir. Pour l'assistante de la direction de la faitière des caisses populaires,

Abibata Ouédraogo, donner son sang est un acte citoyen et c'est un plaisir pour elle de le faire. « Je suis donneur universel, chaque fois que j'ai l'occasion, je le fais sans complaisance. C'est un réel plaisir pour moi de le faire », a-t-elle soutenu.

✍️ Aly SAWADOGO
Zocobède TAMINI
(Stagiaire)



Ph.: ISSA COMPAORE

Les agents du Réseau des caisses populaires se sont mobilisés pour renforcer le stock de la banque de sang.

Malnutrition des enfants déplacés internes à Kaya

Au cœur de la prise en charge nutritionnelle et médicale

La crise alimentaire née au Burkina Faso de celle sécuritaire affecte les populations déplacées internes. Parmi elles, l'on dénombre des enfants qui souffrent, soit de la Malnutrition aigüe modérée (MAM), soit de la Malnutrition aigüe sévère (MAS). A Kaya, dans la région du Centre-Nord, force est de constater que l'Etat et ses partenaires mettent les bouchées doubles pour une prise en charge adéquate de ces mêmes.



Ph: Boukary BONKOUNGOU

Les enfants malnutris aigus sévères transférés au CHR de Kaya, reçoivent des soins au CREN, une fois l'urgence levée.



Les consultations sont conduites au CSPS du secteur 6 par les infirmières Sandrine Kaboré et Aminata Zabré (de la gauche vers la droite).

Ce mardi 26 mars 2024, le jour se lève sur la ville de Kaya, dans le Centre-Nord, qui accueille plusieurs Personnes déplacées internes (PDI). Le soleil amorce sa course dans le ciel vers le zénith. Il est 10h 30 mn. La chaleur se fait déjà sentir et le Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) du secteur 6 ne désemplit pas de patients. Certains d'entre eux sont des Enfants déplacés internes (EDI) qui souffrent de malnutrition et sont accompagnés de leurs génitrices. La souffrance et le poids du mal qu'ils traînent se lisent sur leurs visages et leurs corps. La salle d'attente pour les consultations conduites par les infirmières Aminata Zabré, par ailleurs, responsable de la nutrition du CSPS 6 et Sandrine Kaboré, est pleine d'enfants chétifs et pleurnichards. A l'entrée de la salle de consultation, des femmes avec leurs enfants qui, au dos, qui dans leurs mains, s'impatientent en file indienne. Elles doivent recevoir des directives de l'Agent de santé à base communautaire (ASBC) du secteur 6, Salamata Zango. « Ici, j'organise des causeries avec les femmes. Je prends la taille et le poids des enfants. Je distribue la bouillie et j'oriente chaque femme vers la prochaine destination qui peut être un Poste de santé avancé

(PSA) ou un autre CSPS », déclare-t-elle. Séance tenante, elle recommande aux mamans des enfants malnutris d'être hygiéniques, de ne donner à leurs enfants une bouillie autre que celle faite à base de maïs, de mil, d'arachide et de haricot et de les faire vacciner. Elle instruit également les mères de prendre bien soin de leurs enfants. « Lorsqu'il y a des cas de guérison, nous félicitons les mamans et les encourageons à faire en sorte que l'enfant ne retombe pas dans la



Ph: Boukary BONKOUNGOU

Le major du CSPS du secteur 6, Issa Sawadogo : « Les consultations prénatales ou les besoins de planification familiale permettent de détecter des cas de malnutrition ».

malnutrition », laisse entendre l'ASBC Zango. La responsable de la nutrition au CSPS du secteur 6 relève qu'à la date du jeudi 28 mars 2024, ce sont 40 nouveaux cas de malnutrition dont huit cas de Malnutrition aigüe sévère (MAS) et 32 cas de Malnutrition aigüe modérée (MAM) qui ont été enregistrés. « Au CSPS du secteur 6 de Kaya, nous recevons en consultations des enfants-nourrissons sains et malades. C'est sur la base de ces consultations que l'enfant est retenu

au CSPS ou transféré au Centre hospitalier régional (CHR) de Kaya. Auparavant, le dépistage qui consiste en la prise du "périmètre brachial" est fait par les ASBC. Nous faisons ensuite le rapport poids/taille pour juger si l'enfant est malnutri ou pas », détaille Aminata Zabré.

Des relais communautaires

C'est dans cette atmosphère que le major du CSPS du secteur 6, Issa Sawadogo, nous reçoit. Il détaille le processus de prise en charge en expliquant qu'avant que les enfants « supposés malnutris » ne soient transférés au CSPS du secteur 6, il y a des relais communautaires constitués d'ASBC et de volontaires qui organisent au niveau des communautés, la prise en charge des cas de malnutrition, sur fond de sensibilisation et de dépistage. « Si des supposés cas de malnutrition arrivent au CSPS du secteur 6, nous faisons d'abord des tests de confirmation pour voir si ce sont de vrais cas de malnutrition. Ensuite, si toutes les conditions d'admission au CSPS sont réunies, s'ensuivent des tests pour une administration médicamenteuse et



Ph: Boukary BONKOUNGOU

L'ASBC du secteur 6, Salamata Zango, aide les femmes à bien suivre les traitements de leurs enfants malnutris.



Ph: Boukary BONKOUNGOU

Des femmes attendant les consultations de leurs enfants.



La sage-femme au PSA 38 villas du secteur 6 de Kaya, Natacha Ilboudo, soutient que la malnutrition est détectée au service de la maternité déjà à partir des femmes enceintes.

enfin le suivi des rations alimentaires », précise Issa Sawadogo. L'enfant référé peut avoir une complication de son cas de malnutrition comme une MAS couplée à une autre pathologie, indique-t-il. Alors, ce dernier est transféré au Centre hospitalier régional (CHR) de Kaya pour être pris en charge et ensuite re-transféré au CSPS pour poursuivre les soins, si la pathologie en question a été éradiquée. Il existe aussi d'autres canaux de sélection de malnutris, clame Issa Sawadogo. Quand des femmes viennent pour des consultations prénatales ou pour des raisons de planification familiale, c'est un moment propice pour détecter des cas de malnutrition, si elles ont des enfants, signifie-t-il. « Nous prenons alors tous les paramètres anthropométriques de l'enfant pour savoir s'il n'y a pas de signes de malnutrition. Au cas où il s'avère des cas de malnutrition, l'enfant est admis dans un centre pour traitement ou un PSA », ajoute le major Sawadogo.

Malheureusement, déplore-t-il, avec l'insécurité, il y a une hausse du nombre de cas de malnutrition. Dans

l'aire sanitaire du CSPS du secteur 6 de Kaya, l'on dénombre 100 cas de MAS sans complications et au minimum 200 cas de MAM par mois, regrette-t-il. « Cette situation engendre une insuffisance des rations alimentaires faites de bouillies et d'Aliments thérapeutiques prêts pour l'emploi (ATPE) qui ne couvrent pas les besoins des enfants malnutris. Au CSPS du secteur 6 de Kaya, par exemple, des femmes y viennent pour apprendre à préparer la bouillie, mais ne peuvent pas en disposer compte tenu de l'insuffisance de sachets de bouillie pour la préparation à la maison au profit de leurs enfants malnutris », reconnaît Issa Sawadogo.

L'appui de MSF

Dans le district sanitaire de Kaya, en plus du CSPS du secteur 6 qui accueille plus d'EDI malnutris, il y a cinq PSA dont celui du secteur 6 dénommé 38 villas. Le responsable du PSA 38 villas du secteur 6 de Kaya, représentant le District sanitaire de Kaya, Lassané Kaboré, fait comprendre que le PSA travaille en collaboration

avec l'équipe de Médecins sans frontières (MSF). Le PSA 38 villas a été créé en février 2020 avec l'accompagnement du district, de la Direction régionale de la santé du Centre-Nord (DRS-CN) et de MSF, rappelle-t-il. Dans la matinée du jeudi 28 mars 2024, une immersion dans ce PSA permet de comprendre l'ampleur du phénomène de la malnutrition qui trouble les EDI de Kaya et leurs parents ainsi que la prise en charge du fléau. Dans une des entrées du PSA, un groupe de femmes tenant leurs enfants et assises sur des bancs attendent de passer chez l'infirmière nutritionniste de MSF/Kaya, Bibata Combari, pour la prise en charge de leurs enfants malnutris. Dès qu'elles accèdent à la salle de consultations et de prise en charge, elles sont assises sur une natte à même le sol. Parmi elles, Fati Ouédraogo et Téné Zoré, deux mères qui tiennent respectivement dans leurs mains, leurs progénitures, Ibrahim Zabré et Sadia Sawadogo, souffrant de la malnutrition. Elles racontent que leurs enfants sont tombés dans cette situation de malnutrition après

qu'elles ont fui les affres du terrorisme pour s'installer à Kaya. « Mon enfant souffre de la malnutrition, il y a de cela six mois (ndlr, depuis octobre 2023 jusqu'à la date de notre passage en mars 2024). C'est au PSA ici que j'ai commencé le traitement. Car j'ai remarqué que son poids diminuait le jour au jour », lance Fati Ouédraogo, 29 ans et mère de quatre enfants. Sadia Sawadogo, elle, enfant de Téné Zoré (24 ans et mère de trois enfants), vient de tomber dans la malnutrition au mois de février 2024. Cependant, sa maman se réjouit déjà de la prise en charge au PSA 38 villas. L'infirmière nutritionniste de MSF/Kaya au PSA 38 villas soutient que la prise en charge des enfants malnutris, des EDI en majorité, se fait du lundi au vendredi avec les consultations des nouvelles admissions pouvant atteindre en moyenne 10 enfants, les lundis et des nourrissons saints, les mardis. Concernant la prise en charge proprement dite de la malnutrition, elle s'étend du mercredi au vendredi avec la prise en charge des MAS les mercredis et des MAM, les jeudis et vendredis, note l'infirmière nutritionniste. « Nous recommandons aux enfants malnutris des rations alimentaires gratuites appelées ATPE. Nous avons le « Plumpy nut » pour les enfants malnutris aigus sévères, le « Plumpy sup » pour les enfants malnutris aigus modérés et des farines pour les femmes allaitantes et enceintes malnutries », relève-t-elle. Egalement, au PSA 38 villas du secteur 6 de Kaya, la prise en charge débute par la salle de triage en prenant en compte la taille, le poids, la température et le périmètre brachial, notifie la cheffe d'équipe de consultations, l'infirmière Pélagie Ouédraogo. La sage-femme au PSA 38 villas du secteur 6 de Kaya, Natacha Ilboudo, renchérit que la malnutrition



Le responsable du PSA 38 villas du secteur 6 de Kaya, Lassané Kaboré, indique que le PSA travaille en collaboration avec l'équipe de MSF.



Le MCD de Kaya, Dr Lamine Ouédraogo : « Nous organisons de façon régulière, avec l'appui des partenaires, des campagnes de dépistage de masse à l'endroit des PDI pour identifier systématiquement les malnutris ».



Ph: Boukary BONKOUNGOU

AU CREN du CHR de Kaya, des enfants souffrant de MAS occupent souvent un lit à trois.



Ph: Boukary BONKOUNGOU

Galilou Sawadogo, EDI en provenance de Pissila, âgé de deux ans et sept mois, souffre d'une MAS.

est détectée au service de la maternité déjà à partir des femmes enceintes qui peuvent être malnutries lors des Consultations prénatales (CPN), de la pesée des enfants et des opérations de planification familiale. « Nous donnons aux femmes malnutries deux sachets de céréales pour leur alimentation personnelle en y ajoutant une cuillerée d'huile. Après deux semaines, nous leur donnons un carton de riz de 36 sachets faits à base de condiments », mentionne-t-elle.

Des cas sévères au CHR de Kaya

Quand des enfants malnutris aigus sévères avec des complications sont enregistrés dans les centres de santé, ils sont immédiatement référés au Centre de récupération et d'éducation nutritionnelle (CREN) du CHR de Kaya. Ce vendredi 29 mars 2024 au CREN, des enfants malnutris avec des œdèmes et des lésions cutanées se présentent devant les agents de santé accompagnés de leurs mamans, attristées. Parmi eux, Galilou Sawadogo, EDI en provenance de Pissila, âgé de deux ans et sept mois, dans les bras de sa maman, pleure sans cesse. Il souffre, selon les infirmiers diplômés d'Etat, Daouda Ouédraogo et Rihanata Zabré, d'une MAS. Ils soutiennent qu'au CREN, le travail consiste en la prise en charge nutritionnelle et médicale. « Pour les aliments, nous offrons des compléments comme le lait plein d'énergie (F 75 et F 100) en fonction de l'âge et du poids de l'enfant. La surveillante de l'unité de soins du CREN par intérim, l'attachée de santé en pédiatrie, Assèta Ouédraogo, indique que le service de pédiatrie accueille les enfants de 0 à

14 ans qui sont automatiquement dépistés, plus spécifiquement les malnutris. « Le dépistage se fait aux urgences pédiatriques. S'il s'avère que l'enfant est positif à la malnutrition aigüe sévère avec des complications, les soins peuvent commencer pour lever l'urgence et ensuite, il est transféré à l'unité du CREN », relève-t-elle. Le médecin généraliste au service de pédiatrie au CHR de Kaya, Dr Julienne Kaboré, précise que la prise en charge des patients se fait par des médecins spécialistes et généralistes, des attachés de santé en pédiatrie, des infirmiers, des garçons et des filles de salle chargés de l'hygiène et du transport des produits sanguins. « Lorsqu'on reçoit l'enfant, on vérifie s'il est malnutri ou pas. Une fois qu'il est malnutri, soit, il sera aux urgences ou au CREN. Si, l'enfant a une détresse respiratoire ou déshydraté, il reste en soins intensifs. Dès lors qu'il devient stable, il peut rejoindre les autres enfants au CREN », explique-t-elle. Le chef de service de la pédiatrie au CHR de Kaya, Dr Germain Dabiré, ajoute que lorsque les cas de malnutrition aigüe sévère avec des complications médicales sont stabilisés, les patients retournent dans les périphéries au niveau des CSPS.

Des causes de la malnutrition

Les spécialistes de la nutrition sont unanimes que la malnutrition a des sources diététiques et hygiéniques. Les conséquences sont énormes allant du retard mental à celui psychologique et physique. Pour l'infirmière nutritionniste de MSF/Kaya, la malnutrition dérive d'un déséquilibre des apports alimentaires dans l'alimentation des

familles de déplacés internes et d'un manque d'hygiène. Le Médecin-chef du district (MCD) sanitaire de Kaya, Dr Lamine Ouédraogo, affirme qu'il s'agit du contexte sécuritaire qui ne permet pas à de nombreuses familles de cultiver durant la saison pluvieuse. Malheureusement, déplore-t-il, les différents appuis ne permettent pas souvent de couvrir leurs besoins nutritionnels et mettent les enfants et les femmes enceintes dans des situations d'extrême vulnérabilité. « Il y a aussi, les grands détours que les agents doivent faire afin de venir à Kaya pour le ravitaillement en intrants de prise en charge. Dans ces conditions, le plus souvent, le coût du transport est difficilement supportable et occasionne, par moments, quelques ruptures », mentionne-t-il. Mais, Dr Lamine Ouédraogo soutient que pour la lutte contre la malnutrition, le District sanitaire de Kaya a pour mission de dépister tous les enfants malnutris de son aire sanitaire. Cette mission du District consiste également, ajoute-t-il, à les traiter ou les référer vers d'autres structures spécialisées si son plateau technique ne le permet pas et à assurer la prévention pour éviter la malnutrition aux autres enfants de 6 à 59 mois. « Les enfants et les femmes enceintes et allaitantes déplacés internes bénéficient également de nouvelles stratégies pour faciliter leur accès et leur prise en charge. Ainsi, nous tenons de façon régulière avec l'appui des partenaires, des campagnes de dépistage de masse à l'endroit des PDI pour identifier systématiquement les malnutris dès qu'ils arrivent dans une zone afin de les orienter vers les sites de traitement qui sont mis en place », explique le MCD de Kaya.

La malnutrition demeure un problème de santé publique au Burkina Faso. Malgré une amélioration de la situation nutritionnelle, les résultats des différentes enquêtes nutritionnelles révèlent une persistance de la malnutrition sous toutes ses formes avec des prévalences au-dessus des seuils admis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). « Les prévalences de la malnutrition aigüe et chronique chez les enfants de moins de cinq ans sont passées respectivement de 10,2% et 34,1 % en 2011 à 9,7 et 21,6 % en 2021. Elle cache des disparités entre les régions et à l'intérieur des régions et est liée, notamment aux mauvaises pratiques d'alimentation et aux maladies », déclare la directrice de la nutrition du ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, Estelle Bambara. Cependant, pour les zones enclavées, des directives ont été adoptées afin d'assurer la continuité de l'offre de services de nutrition, signifie-t-elle. « Pour ce faire, les ASBC ont été capacitées pour assurer la prise en charge de la malnutrition aigüe au niveau communautaire sous la supervision d'un agent de santé. Le ministère en charge de la santé a intégré la prise en charge de la malnutrition aigüe dans le paquet minimum d'activités des formations sanitaires à tous les échelons », assure Mme Bambara. C'est pourquoi, explique-t-elle, le département en charge de la santé s'est doté d'un protocole national de Prise en charge intégrée de la malnutrition aigüe (PCIMA) qui date de 2014 et est en cours de révision pour prendre en compte les directives de l'OMS de 2023.

✎ Boukary BONKOUNGOU

Les PSA, des remparts contre la malnutrition dans le Centre-Nord

En 2020, avec l'arrivée massive des PDI entraînant un débordement des centres de santé, le gouvernement a décidé de la création des Postes de santé avancés (PSA) pour rapprocher les soins des populations déplacées internes qui n'ont pas de moyens de déplacement avec à la charge des enfants de moins de cinq ans vulnérables. D'où la création de ces postes de santé avancés pour soulager les populations. Les PSA travaillent à offrir des soins de santé similaires aux CSPS. A la

différence, ils ne prennent pas en charge les accouchements. Le PSA est donc né de la volonté de l'Etat burkinabè de prendre en charge les PDI sur leur site de réinstallation. Soutenu par des ONG partenaires, le PSA a pour vocation d'offrir gratuitement des soins primaires aux PDI ainsi qu'à la population hôte. Ces PSA sont composés, entre autres, de box de consultation, d'une salle des malades, d'une zone de stérilisation et d'une pharmacie.

B.B.



Ce projet est financé par l'Union européenne



AVIS D'APPEL OFFRES POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE DEUX (2) BAS-FONDS RIZICOLES

Avis de publication

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Projet de renforcement des capacités de résilience des populations vulnérables affectées par la crise sécuritaire et les effets du changement climatique sur l'Axe Ouagadougou-Kaya-Dori-Djibo dans les régions du Centre-Nord et du Sahel (PRESI-OKDD) » financé par la commission de l'Union Européenne, **SOS SAHEL International Burkina Faso (SOSSIBF) lance un avis d'appel d'offres ouvert** pour les travaux d'aménagements de deux (2) bas-fonds rizicoles dans les villages de Forgui (commune de Boussouma) et de Nionko (commune de Pissila), dans la province du Sanmatenga, région du Centre-Nord.

Les entreprises ou groupements d'entreprises en règle vis-à-vis de l'Administration et intéressés, peuvent consulter sur place le dossier complet ou le retirer au bureau de SOS Sahel International Burkina Faso, au

secteur 44, coté Est du marché de la Zone 1 à Ouagadougou, tous les jours ouvrables à partir du vendredi 24 mai 2024 de 08 heures à 16 heures avant la date limite de dépôt des offres.

Les offres rédigées en français, adressées au Directeur Exécutif de SOS SAHEL International Burkina Faso, devront être déposées au plus tard le **10 juin 2024 à 10 h00 TU**.

Pour toute demande d'informations concernant cet avis, veuillez vous adresser par e-mail à l'adresse suivante : **sossibf@fasonet.bf** ou appeler au : 00226 70 29 60 14.

Ouagadougou, le 22 mai 2024.

Kougoubila SAWADOGO
Directeur Exécutif



ANNONCE AU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

RESULTATS DE L'EMISSION SIMULTANÉE DE BONS ET OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DE GUINÉE-BISSAU DU 21 MAI 2024

UMOA-Titres (UT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le mardi 21 mai 2024, à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique de Guinée-Bissau, l'émission simultanée de Bons et Obligations Assimilables du Trésor respectivement à quatre-vingt-onze (91) jours, trois cent soixante-quatre (364) jours et trois (3) ans pour un montant de 7 milliards de FCFA.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics de Guinée-Bissau en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette.

L'adjudication ouverte le 21 mai 2024, suivant un système d'enchères à taux et prix multiples, a enregistré les résultats ci-dessous :

RESULTAT GLOBAL	
Montant global des soumissions (F CFA)	7 559 000 000
Dont ONC	0
Montant retenu (F CFA)	7 000 000 000
Dont ONC	0
Taux de couverture	107,99%

Emission simultanée du 21 mai 2024	BAT 91 jours	BAT 364 jours	OAT 3 ans
Montant global des soumissions (F CFA)	4 103 000 000	2 716 000 000	740 000 000
Dont ONC	0	0	0
Montant retenu (F CFA)	3 544 000 000	2 716 000 000	740 000 000
Dont ONC	0	0	0
Montant Net	3 464 070 657	2 469 930 134	672 340 000
Taux Et Prix Marginal	9,0000%	9,0000%	90,5000%
Taux Et Prix Moyen Pondéré	8,9222%	8,9604%	90,8568%
Rendement Moyen Pondéré	9,13%	9,85%	9,92%
Nombre de soumissions	9	8	5
Nombre de participants	7	7	4
Taux d'absorption	86,38%	100,00%	100,00%

UMOA-Titres remercie, au nom du Trésor Public de Guinée-Bissau, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 21 mai 2024

Le Directeur de UMOA-Titres

Oulimata NDIAYE DIASSE



AVIS DE CONVOCATION D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2024

Monsieur le Président du Comité Exécutif du GIE **SUNU Business Burkina Faso** a l'honneur d'informer les Membres du GIE, qu'ils sont convoqués à une **Assemblée Générale Ordinaire** le **lundi 03 juin 2024 à 16h00mns** au siège social du Groupement sis Avenue Houari BOUMEDIENNE – Ouagadougou, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Comité Exécutif et du Commissaire aux Comptes sur la marche du Groupement et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par les articles 438 et suivants de « l'Acte Uniforme OHADA » sur les sociétés commerciales et le GIE ;
3. Approbation desdits comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
4. Quitus à donner aux membres du Comité Exécutif et décharge du Commissaire aux comptes ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
6. Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant à titre de régularisation ;
7. Pouvoirs pour formalités légales.

Les documents y relatifs peuvent être retirés au Secrétariat de SUNU Business Burkina Faso sis Avenue Houari BOUMEDIENNE – dès parution du présent avis.

Sansan Jean-François Régis KAMBOU
Président du Comité Exécutif



Projet RALLIER

DOSSIER D'APPEL D'OFFRE POUR ACQUISITIONS DE MATERIELS AGRICOLES

Mai 2024

Nom du projet	RALLIER
Code Activité	

Table des matières

1. Contexte et justification
2. Instructions aux candidats
 - 2.1 Objet
 - 2.2 Participation
 - 2.3 Délai d'exécution
 - 2.4 Composition des offres
 - 2.5 Dépôt des offres
 - 2.6 Acquisition du dossier
 - 2.7 Information complémentaire
 - 2.8 Evaluation des offres
 - 2.9 Sort réservé aux offres
 - 2.10 Frais d'établissement de l'offre
3. Modalité de paiement
4. Condition de réception du matériel

I. Contexte et justification

Dans le but de soutenir les populations affectées par les conflits et les différents chocs climatiques dans la zone du Sahel central (Niger, Burkina, Mali), TIN TUA et COOPI ont développé un programme dénommé "RALLIER : Renforcer les initiatives locales adaptables en matière d'intervention d'urgence en faveur des populations touchées au Sahel" financé par Sahel Regional Fund (SRF) qui est un fonds humanitaire régional géré par des ONG et hébergé à DRC (Conseil Danois pour les Réfugiés).

L'objectif du programme RALLIER est d'améliorer les résultats humanitaires pour les populations vulnérables, touchées par les conflits et le climat au Mali, au Burkina Faso et au Niger, avec deux principaux résultats. Le résultat 1 axé sur la fourniture d'un soutien aux besoins de base (nourriture [principalement en espèces], nutrition, santé + protection) aux populations touchées, et le résultat 2 axé sur le renforcement des systèmes d'intervention sous-jacents et le soutien au relèvement rapide. Activités parmi les populations affectées lorsque cela est possible. Au Burkina Faso, RALLIER interviendra dans les régions du Nord (Province du Yatenga) et du Sahel (Province de l'Oudalan) pour une durée de 30 mois à partir de 01 mai 2023. Les activités du programme seront réalisées par TIN TUA, COOPI, MERCY CORPPS et Keogo.

Dans la province de l'Oudalan, MERCY CORPPS a la charge d'implémenter les activités de la sécurité alimentaire de Moyens d'existence du programme RALLIER sous la coupe de l'ONG TIN TUA. Parmi les activités prévues par le programme, il y a la dotation de matériels agricoles aux bénéficiaires. C'est dans ce cadre que ce présent avis d'offre a été élaboré.

2. Instructions aux candidats

2.1. Objet

Le présent dossier d'appel d'offre a pour objet l'achat de matériels agricoles

N°	Semences	Unité	Spécification technique jointe	Quantité
1	Daba	Unité	Grande pioche munie d'un manche d'environ 1,20 m	525
2	Fourche	Unité	Tôle en fer noir de 3 mm d'épaisseur 30/10 dents directement soudées au support au nombre de 12 Manche en bois rouge d'eucalyptus	70
3	Rayonneur	Unité	Tube de 32 lourds, Fer à cornière, dents avec du fer acier	36
4	Houe manga (HM)	Unité	De fabrication artisanale améliorée par la structure CNEA Un bat extensible en tubes carrés montés en forme de triangle Une vis de blocage assure une rigidité parfaite du cadre, à l'écartement voulu. Les mancherons directement vissés sur le tube central. 5 dents ressorts flexibles fixés par boulons sur le bat en tube	36
5	Charrettes bovine	Unité	Fer de 16; tube 33/26 lourd, cornière 45/4, tôle de 15 mm	38
6	Brouette blindée	Pièce	Brouettes blindées avec cornière de 40; manche avec fer à Te de 35; tôles de 12; support avec cornière de 40/4; Contoures de la brouette avec des cornières de 40/4; cadre avec fer à Te de 35; Roues de 40	36
7	Triangle à pente	Pièce	Avec tube ronde de 30 et un niveau de 60 cm lourd ;	30
8	Pelle	Pièce	Numéro 29, poids 1,100kg, manche industrielle	525
9	Pioche	Pièce	En acier trempé de 2,5 kg avec manche industrielle en bois rouge	525
10	Barre à mine	Pièce	Long 1,70, poids 5kg	30
11	Charrette tombereau	Rouleau	Tombereaux avec tôle de 15/10è et tube ronde de 33/40 lourd et cornière de 45/4	36
12	Marteaux de 5 kg	Pièce	En acier trempé de 5 kg avec manche industrielle en bois bété	30
13	Rouleaux de ficelle de 100 m	Pièce	Rouleau complet de 200 Yard et avec un diamètre 4 mm	30
14	Ruban mètre 50 m	Pièce	En plastique de 50 m	30
15	Gants pour ramassage de moellons	pièce	En cuir doublé	525
16	Pulvérisateur	pièce	Pulvérisateur avec une capacité de 16 litres L'outil hilaire constitué d'une lame en fer prolongée par un manche en bois que termine une poignée triangulaire ou en forme de T. A l'autre extrémité sur la tige en fer est rivée une lame métallique en forme de croissant qui est bombée	30
17	Hilaire	Pièces	à partir du point d'attache avec le manche. Cet instrument est utilisé en posture érigée.	525

2.2. Participation

La participation est ouverte à toutes personnes physiques ou morales exerçant dans ce domaine et qui est à jour vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

2.3 Délai de livraison

Le délai de livraison est fixé à vingt un (21) jours à compter de la date de notification du bon de commande ou de l'ordre de service. En cas de non-respect de ce délai (cas de force majeure), les entreprises attributaires devront au préalable informer l'Association TIN TUA qui redéfinira les nouveaux délais de commun accord avec les entreprises concernées.

2.4 Composition des offres

Les candidats qui vont soumissionner dans le cadre du présent appel d'offre doivent présenter leurs offres en trois (03) exemplaires dont (01) original et deux (02) copies et comprenant :

Les informations suivantes doivent être incluses dans l'offre de tout soumissionnaire potentiel :

Les informations suivantes doivent être incluses dans l'offre de tout soumissionnaire potentiel :

1. Une lettre d'accompagnement expliquant l'intérêt du fournisseur au dit marché de TIN TUA ;
2. La copie légalisée de la pièce d'identité
3. La copie de l'accord de groupement conclu entre les membres du groupement s'il y a lieu
4. Une copie de l'IFU (identifiant fiscal unique)
5. Une attestation de situation fiscale (ASF) authentique : « Critère éliminatoire si non authentique »
6. Une attestation de non-faillite –« Critère éliminatoire »
7. Une copie du registre de commerce et de crédit mobilier (RCCM)
8. Une copie légalisée de l'attestation de situation cotisante à la CNSS
9. Une copie du relevé d'identité bancaire (RIB)
10. Profil de l'entreprise, 2 pages maximum
11. Le formulaire d'informations sur le fournisseur, rempli et signé par TIN TUA (formulaire joint à l'annexe) ;
12. Tout autre document important que le soumissionnaire estime devoir joindre en soutien de sa proposition
13. L'offre technique contenant les éléments suivants :
 - Les informations sur les spécificités du matériel
 - Les conditions de livraison (modalités d'acheminement sur le site de distribution qui sera la direction provinciale d'agriculture de l'Oudalan).
 - Le délai de livraison
14. Une liste de références à contacter (au moins trois). Il doit s'agir d'anciens clients.
15. Les preuves d'expériences antérieures dans la livraison du matériel agricole en quantités et spécifications similaires ou plus, idéalement aux ONG (internationales et nationales), aux agences du système des Nations-Unies, ou aux structures étatiques. Il peut s'agir d'attestations de bonne exécution/bonne fin, de copies des contrats, ou des bons de commande, ou des bordereaux de livraison, etc.
16. Une attestation de capacité financière ou ligne de crédit délivrée par une institution financière.
17. L'offre financière contenant les éléments suivants :
 - Les détails des prix unitaires (HT et TTC) ainsi que le montant total de l'offre (Montant HT et Montant TTC), en utilisant le formulaire joint à l'annexe.
 - La durée de validité des prix proposés.

Note : TIN TUA se réserve le droit d'exiger les copies légalisées des documents administratifs au fournisseur qui sera retenue, avant toute contractualisation.

2.5. Présentation et Dépôt des offres

Le soumissionnaire doit présenter son offre comme suit :

1. Les documents N°1 à 16 seront mis dans une enveloppe A à cacheter portant la mention " Offre Administrative et technique" et le nom et l'adresse du soumissionnaire.
2. Le document N°17 sera mis dans une enveloppe B à cacheter portant la mention "Offre financière" et le nom et l'adresse du soumissionnaire.
3. Les enveloppes A et B seront mises dans une enveloppe C à sceller. L'enveloppe extérieure C ne doit comporter aucune mention permettant d'identifier le soumissionnaire.
4. Les seules indications à porter sont :

Dans le coin supérieur gauche :

« FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIELS AGRICOLES A GOROM-GOROM ». «À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement» Et au centre :
TIN TUA, TEL. : 24 77 01 26, BP : 167 FADA N'GOURMA, SECTEUR 03, IFU 00008754L.

La proposition originale doit être signée par le soumissionnaire ou par une personne dûment autorisée à lier le soumissionnaire au contrat. Les pages de l'offre financière de la proposition doivent être paraphées par la personne signant la proposition et estampillée du sceau de l'entreprise. Les appositions, effacements ou remplacements de texte ne sont valables que s'ils sont paraphés par la personne signant la proposition. Les plis ainsi constitués devront parvenir au secrétariat du siège de l'Association TIN TUA situé au secteur n°3 de Fada N'Gourma, ou à Gorom Gorom auprès de Monsieur KABORE cprallier@tintua.net au plus tard **le lundi 03 juin à 12h 00 mn 2024 à 12h 00 mn**. Tout pli déposé après le délai prescrit ne sera pas pris en considération.

2.6. Retrait du dossier

Le dossier peut être retiré gratuitement auprès de Monsieur KABORE S Benoît à Gorom- Gorom ; à la représentation de Ouagadougou et au siège de l'Association de TIN TUA situé au secteur n°3 de Fada N'Gourma à partir du **mercredi 22 mai 2024**.

2.7. Informations complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, adresser une note aux adresses mails suivants : procurement@tintua.net; de@tintua.net, rtsame@tintua.net , téléphone : 71 79 15 21 ; 66 70 40 30 pour de plus amples informations.

2.8. Evaluation des offres et attribution

L'évaluation sera faite selon les étapes suivantes :

- Vérification de la présence matérielle des pièces contenues dans les offres ;
- Vérification et correction des devis ;
- Vérification des critères de qualification de l'offre financière la mieux avantageuse

Documents à l'appui des critères d'éligibilité :

1. Une lettre d'accompagnement expliquant l'intérêt du fournisseur au dit marché de TIN TUA
2. La copie de l'accord de groupement conclu entre les membres du groupement s'il y a lieu
3. Une copie de l'IFU (identifiant fiscal unique)
4. Une attestation de situation fiscale (ASF) authentique : Critère éliminatoire si non authentique
5. Une attestation de non-faillite – Critère éliminatoire
6. Une copie du registre de commerce et de crédit mobilier (RCCM)
7. Une copie légalisée de l'attestation de situation cotisante à la CNSS
8. Une copie du relevé d'identité bancaire (RIB)
9. Attestation de capacité financière

Note : TIN TUA se réserve le droit d'exiger les copies légalisées des documents administratifs au fournisseur qui sera retenue, avant toute contractualisation.

Seules les offres jugées conformes aux exigences formelles pour l'essentiel seront retenues pour la suite du processus par le comité d'évaluation et d'attribution.

Les critères suivants seront appliqués pour l'évaluation de la note technique

Critères techniques	Points
Spécificité du matériel	20
Disponibilité du matériel	10
Délai de remplacement du matériel non conforme	05
Expérience précédente dans le domaine	05
Référence des clients précédents (au moins trois)	05
Délai de livraison	10
Capacité financière ou ligne de crédit d'un montant de 80% du montant de l'offre financière du fournisseur	05

Les offres financières seront notées sur **40 points** et l'offre la plus avantageuse se verra attribuer la note maximale de 30 points. L'offre financière la plus avantageuse se verra attribuer la note de 40 points

L'Autorité contractante attribuera le marché au candidat dont l'offre aura été évaluée la **mieux-disante et techniquement acceptable** à la suite de l'élimination des offres **anormalement** basse ou **anormalement élevée** en fonction des critères exprimés en termes monétaires et jugée substantiellement conforme à la demande de prix.

NB : La meilleure offre est celle qui aura obtenu la meilleure note (Technique + Financière) dans le classement, et se verra attribuer le marché.

Diligence raisonnable supplémentaire

À la fin des évaluations techniques et financières, TIN TUA peut choisir de s'engager dans des processus de diligence raisonnable supplémentaires avec un ou plusieurs fournisseurs en particulier. Le but de ces processus est de s'assurer que TIN TUA s'engage avec des fournisseurs réputés, éthiques et responsables, possédant les fonds et la capacité suffisants pour s'acquitter des obligations du contrat. Une vérification diligente supplémentaire peut prendre la forme des processus suivants (sans toutefois s'y limiter) :

- Vérifications des références
- Visites de l'installation du fournisseur, le cas échéant

Toute autre méthode documentée appropriée donnant à TIN TUA une confiance accrue dans la capacité du fournisseur à mener le projet à bien.

2.9 Sort réservé aux offres

L'Association TIN TUA ONG se réserve le droit de donner à la consultation la suite qu'il jugera utile, y compris l'annulation ou la réalisation partielle.

2.10 Frais d'établissement de l'offre - propriété

Les frais encourus par les soumissionnaires pour l'étude et la présentation de l'offre seront à leur charge exclusive, quelle que soit la suite réservée à la présente consultation elle-même ou à leur offre en particulier. Par le simple fait de remettre une offre, le soumissionnaire accepte que ce document devienne la propriété de l'Association ONG.

3 Modalités de paiement

Les prix indiqués par le candidat sont **fermes et non révisables** pour toute la durée de l'exécution du marché et ne pourront varier sur aucun point. Les paiements en francs CFA seront effectués de la manière suivante :

- 30% du montant du contrat comme avance de démarrage, dans ce cas une caution d'un établissement Financier d'égal montant devra être fournie ;
- Enfin, 70 % à l'issue de la réception définitive du matériel agricole

Les paiements seront effectués par virement bancaire libellés au nom de l'entreprise/ soumissionnaire ; pour ce faire, l'Entreprise présentera ses demandes de paiement sous forme de factures établies, arrêtées en toutes lettres, datées, signées et adressées au Directeur Exécutif de TIN TUA qui en assurera le mandatement.

L'Association TIN TUA se libérera des sommes dues par un virement bancaire sur le compte de celui-ci.

4 Conditions de réception du matériel agricole

La réception du matériel interviendra à la demande du prestataire. Elle sera prononcée en présence de l'Entreprise (ou d'une personne mandatée par celui-ci) par une commission de réception composée à cet effet de l'équipe du projet, des bénéficiaires, des services techniques Etatiques et de l'entreprise attributaire).

Toutes irrégularités dans la conformité et la quantité ressortiront sur le BL et seront commentées. Le bordereau de réception sera signé par toutes les parties prenantes (Equipe du projet, bénéficiaires, services techniques Etatiques, Entreprise attributaire).

La commission de réception effectuera pour cela un contrôle sur la

qualité et la quantité afin de s'assurer de la conformité des semences. La non-conformité entraînera un rejet et le prestataire sera tenu de remplacer dans un délai qui lui sera notifié sur le BL de réception.

Fait à Fada, le 17 mai 2024

Directeur Exécutif

Yembuani Yves OUBA



Consultation restreinte N° du concernant les acquisitions de matériels agricoles dans la commune de pour le compte du projet RALLIER.

Je, soussigné agissant en qualité de au nom et pour le compte de dénommé ci-après « fournisseur », inscrit au registre du commerce de sous le N°

Domicilié à l'adresse suivante téléphone Après avoir pris connaissance du dossier de consultation relatif aux achats de matériels agricoles mentionnés ci-dessus et notamment le document :

- les instructions aux candidats

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés liées à la livraison du matériel, je m'engage à livrer le matériel moyennant la somme de Fcfa (en toutes lettres et en chiffre), hors taxes, calculée sur la base de prix unitaires indiqués sur l'offre.

Je m'engage si ma soumission est acceptée à livrer le matériel en 21 jours calendaires.

J'accepte de rester lié par ma soumission pendant un délai de 120 jours à compter de la date fixée pour la remise des offres.

(Le soumissionnaire)

Annexe : Informations concernant le fournisseur

Nom de l'entreprise	
Tout autre nom utilisé par l'entreprise (acronyme, abréviation, pseudonyme)	
Noms précédents de l'entreprise	
Adresse	
Site Web	
Numéros de téléphone/fax	Téléphone : _____ Fax : _____
Contact principal	Nom : _____ Numéro de téléphone : _____ Adresse mail : _____
Nombre d'employés	
Nombre d'emplacements (Préciser l'emplacement des autres bureaux à l'intérieur du pays)	
Moy Valeur du stock disponible (USD)	
Entreprise publique (oui/non)	
Nom(s) au conseil d'administration	
Nom(s) du(des) propriétaire(s) de l'entreprise	
Entreprises parentes, le cas échéant	
Filiales ou entreprises affiliées, le cas échéant	



Projet RALLIER

DOSSIER D'APPEL D'OFFRE POUR ACQUISITIONS DE SEMENCES

Mai 2024

Nom du projet	RALLIER
Code Activité	

Table des matières

1. Contexte et justification

2. Instructions aux candidats

2.1 Objet

2.2 Participation

2.3 Délai d'exécution

2.4 Composition des offres

2.5 Dépôt des offres

2.6 Acquisition du dossier

2.7 Information complémentaire

2.8 Evaluation des offres

2.9 Sort réservé aux offres

2.10 Frais d'établissement de l'offre

3. Modalité de paiement

4. Condition de réception des semences

I. Contexte et justification

Dans le but de soutenir les populations affectées par les conflits et les différents chocs climatiques dans la zone du Sahel central (Niger, Burkina, Mali), TIN TUA et COOPI ont développé un programme dénommé "RALLIER : Renforcer les initiatives locales adaptables en matière d'intervention d'urgence en faveur des populations touchées au Sahel" financé par Sahel Regional Fund (SRF) qui est un fonds humanitaire régional géré par des ONG et hébergé à DRC (Conseil Danois pour les Réfugiés).

L'objectif du programme RALLIER est d'améliorer les résultats humanitaires pour les populations vulnérables, touchées par les conflits et le climat au Mali, au Burkina Faso et au Niger, avec deux principaux résultats. Le résultat 1 axé sur la fourniture d'un soutien aux besoins de base (nourriture [principalement en espèces], nutrition, santé + protection) aux populations touchées, et le résultat 2 axé sur le renforcement des systèmes d'intervention sous-jacents et le soutien au relèvement rapide. Activités parmi les populations affectées lorsque cela est possible. Au Burkina Faso, RALLIER interviendra dans les régions du Nord (Province du Yatenga) et du Sahel (Province de l'Oudalan) pour une durée de 30 mois à partir de 01 mai 2023. Les activités du programme seront réalisées par TIN TUA, COOPI, MERCY CORPPS et Keoogo.

Dans la province de l'Oudalan, MERCY CORPPS a la charge d'implémenter les activités de la sécurité alimentaire de Moyens d'existence du programme RALLIER sous la coupe de l'ONG TIN TUA. Parmi les activités prévues par le programme, il y'a la dotation de semences aux bénéficiaires. C'est dans ce cadre que ce présent avis d'offre a été élaboré.

2. Instructions aux candidats

2.1. Objet

e présent dossier d'appel d'offre a pour objet l'achat de Semences améliorées pour les activités agricoles et fourragères des saisons pluviales

Semences	Unité	Spécification technique jointe	Quantité
Sorgho	Kg	CSM 63E	2 625
Sorgho	Kg	SARIASO 14 fourrager	296
Mil	Kg	SOSAT C88	1 952
Mil	Kg	IKMV 8201	1 952
Niébé	Kg	KVX 745 11P à double objectifs (graines et fourrage)	370
Niébé	Kg	Komcallé	2 625
Niébé	Kg	Komcallé fourrager	370
Mais	Kg	Wari	2 625

2.2. Participation

La participation est ouverte à toutes personnes physiques ou morales exerçant dans ce domaine et qui est à jour vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

2.3 Délai de livraison

Le délai de livraison est fixé à quatorze (14) jours à compter de la date de notification du bon de commande ou de l'ordre de service. En cas de non-respect de ce délai (cas de force majeure), les entreprises attributaires devront au préalable informer l'Association TIN TUA qui redéfinira les nouveaux délais de commun accord avec les entreprises concernées.

2.4 Composition des offres

Les candidats qui vont soumissionner dans le cadre du présent appel d'offre doivent présenter leurs offres en trois (03) exemplaires dont (01) original et deux (02) copies et comprenant :

Les informations suivantes doivent être incluses dans l'offre de tout soumissionnaire potentiel :

1. Une lettre d'accompagnement expliquant l'intérêt du fournisseur au dit marché de TIN TUA ;
2. La copie légalisée de la pièce d'identité
3. La copie de l'accord de groupement conclu entre les membres du groupement s'il y a lieu
4. Une copie de l'IFU (identifiant fiscal unique)
5. Une attestation de situation fiscale (ASF) authentique : « Critère éliminatoire si non authentique »
6. Une attestation de non-faillite – « Critère éliminatoire »
7. Une copie du registre de commerce et de crédit mobilier (RCCM)

8. Une copie légalisée de l'attestation de situation cotisante à la CNSS
9. Une copie du relevé d'identité bancaire (RIB)
10. Profil de l'entreprise, 2 pages maximum
11. Le formulaire d'informations sur le fournisseur, rempli et signé par TIN TUA (formulaire joint à l'annexe) ;
12. Tout autre document important que le soumissionnaire estime devoir joindre en soutien de sa proposition
13. L'offre technique contenant les éléments suivants :
 - Les informations sur les semences
 - Les conditions de livraison (modalités d'acheminement sur le site de distribution qui sera la direction provinciale d'agriculture de l'Oudalan).
 - Le délai de livraison
14. Une liste de références à contacter (au moins trois). Il doit s'agir d'anciens clients.
15. Les preuves d'expériences antérieures dans la livraison des semences en quantités et spécifications similaires ou plus, idéalement aux ONG (internationales et nationales), aux agences du système des Nations-Unies, ou aux structures étatiques. Il peut s'agir d'attestations de bonne exécution/bonne fin, de copies des contrats, ou des bons de commande, ou des bordereaux de livraison, etc.
16. Une attestation de capacité financière ou ligne de crédit délivrée par une institution financière.
17. L'offre financière contenant les éléments suivants :
 - Les détails des prix unitaires (HT et TTC) ainsi que le montant total de l'offre (Montant HT et Montant TTC), en utilisant le formulaire joint à l'annexe.
 - La durée de validité des prix proposés.

Note : TIN TUA se réserve le droit d'exiger les copies légalisées des documents administratifs au fournisseur qui sera retenue, avant toute contractualisation.

2.5. Présentation et Dépôt des offres

Le soumissionnaire doit présenter son offre comme suit :

1. **Les documents N°1 à 16** seront mis dans une enveloppe **A** à cacheter portant la mention "**Offre Administrative et technique**" et le nom et l'adresse du soumissionnaire.
2. **Le document N°17** sera mis dans une enveloppe **B** à cacheter portant la mention "**Offre financière**" et le nom et l'adresse du soumissionnaire.
3. Les enveloppes **A** et **B** seront mises dans une enveloppe **C** à sceller. L'enveloppe extérieure C ne doit comporter aucune mention permettant d'identifier le soumissionnaire.
4. Les seules indications à porter sont :
Dans le coin supérieur gauche :
« **FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEMENCES ALELIOREES A GOROM-GOROM** ». "À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" Et
au centre :
TIN TUA, TEL. : 24 77 01 26, BP : 167 FADA N'GOURMA, SECTEUR 03, IFU 00008754L.

La proposition originale doit être signée par le soumissionnaire ou par une personne dûment autorisée à lier le soumissionnaire au contrat. Les pages de l'offre financière de la proposition doivent être paraphées par la personne signant la proposition et estampillée du sceau de l'entreprise.

Les appositions, effacements ou remplacements de texte ne sont valables que s'ils sont paraphés par la personne signant la proposition.

Les plis ainsi constitués devront parvenir au secrétariat du siège de l'Association TIN TUA situé au secteur n°3 de Fada N'Gourma ou à Gorom Gorom auprès de Monsieur KABORE cpallier@tintua.net au plus tard le **lundi 03 juin 2024 à 12h 00 mn**. Tout pli déposé après le délai prescrit ne sera pas pris en considération.

2.6. Retrait du dossier

Le dossier peut être retiré gratuitement auprès de Monsieur

KABORE S Benoît à Gorom- Gorom ; à la représentation de Ouagadougou et au siège de l'Association de TIN TUA situé au secteur n°3 de Fada N'Gourma à partir du **mercredi 22 mai 2024**.

2.7. Informations complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, adresser une note aux adresses mails suivants : procurement@tintua.net ; de@tintua.net, rtsame@tintua.net, téléphone : **71 79 15 21 ; 66 70 40 30** pour de plus amples informations.

2.8. Evaluation des offres et attribution

L'évaluation sera faite selon les étapes suivantes :

- Vérification de la présence matérielle des pièces contenues dans les offres ;
- Vérification et correction des devis ;
- Vérification des critères de qualification de l'offre financière la mieux avantageuse

Documents à l'appui des critères d'éligibilité :

1. Une lettre d'accompagnement expliquant l'intérêt du fournisseur au dit marché de TIN TUA
2. La copie de l'accord de groupement conclu entre les membres du groupement s'il y a lieu
3. Une copie de l'IFU (identifiant fiscal unique)
4. Une attestation de situation fiscale (ASF) authentique : Critère éliminatoire si non authentique
5. Une attestation de non-faillite – Critère éliminatoire
6. Une copie du registre de commerce et de crédit mobilier (RCCM)
7. Une copie légalisée de l'attestation de situation cotisante à la CNSS
8. Une copie du relevé d'identité bancaire (RIB)
9. Attestation de capacité financière

Note : TIN TUA se réserve le droit d'exiger les copies légalisées des documents administratifs au fournisseur qui sera retenue, avant toute contractualisation.

Seules les offres jugées conformes aux exigences formelles pour l'essentiel seront retenues pour la suite du processus par le comité d'évaluation et d'attribution.

Les critères suivants seront appliqués pour l'évaluation de la note technique

Critères techniques	Points
Spécificité des semences	20
Disponibilité des semences	10
Délai de remplacement des semences non conforme	05
Expérience précédente dans le domaine	05
Référence des clients précédents (au moins trois)	05
Délai de livraison	10
Capacité financière ou ligne de crédit d'un montant de 80% du montant de l'offre financière du fournisseur	05

Les offres financières seront notées sur **40 points** et l'offre la plus avantageuse se verra attribuer la note maximale de **30 points**.

L'Autorité contractante attribuera le marché au candidat dont l'offre aura été évaluée la **mieux-disante et techniquement acceptable** à la suite de l'élimination des offres **anormalement basse ou anormalement élevée** en fonction des critères exprimés en termes monétaires et jugée substantiellement conforme à la demande de prix.

NB : La meilleure offre est celle qui aura obtenu la meilleure note (Technique + Financière) dans le classement, et se verra attribuer le marché.

Diligence raisonnable supplémentaire

À la fin des évaluations techniques et financières, TIN TUA peut choisir de s'engager dans des processus de diligence raisonnable

supplémentaires avec un ou plusieurs fournisseurs en particulier. Le but de ces processus est de s'assurer que TIN TUA s'engage avec des fournisseurs réputés, éthiques et responsables, possédant les fonds et la capacité suffisants pour s'acquitter des obligations du contrat. Une vérification diligente supplémentaire peut prendre la forme des processus suivants (sans toutefois s'y limiter) :

- Vérifications des références
- Visites de l'installation du fournisseur, le cas échéant

Toute autre méthode documentée appropriée donnant à TIN TUA une confiance accrue dans la capacité du fournisseur à mener le projet à bien.

2.9 Sort réservé aux offres

L'Association TIN TUA ONG se réserve le droit de donner à la consultation la suite qu'il jugera utile, y compris l'annulation ou la réalisation partielle.

2.10 Frais d'établissement de l'offre - propriété

Les frais encourus par les soumissionnaires pour l'étude et la présentation de l'offre seront à leur charge exclusive, quelle que soit la suite réservée à la présente consultation elle-même ou à leur offre en particulier. Par le simple fait de remettre une offre, le soumissionnaire accepte que ce document devienne la propriété de l'Association ONG.

3 Modalités de paiement

Les prix indiqués par le candidat sont **fermes et non révisables** pour toute la durée de l'exécution du marché et ne pourront varier sur aucun point. Les paiements en francs CFA seront effectués de la manière suivante :

- 30% du montant du contrat comme avance de démarrage, dans ce cas une caution d'un établissement Financier d'égal montant devra être fournie ;
- Enfin, 70 % à l'issue de la réception définitive du matériel agricole

Les paiements seront effectués par virement bancaire libellés au nom de l'entreprise/ soumissionnaire ; pour ce faire, l'Entreprise présentera ses demandes de paiement sous forme de factures établies, arrêtées en toutes lettres, datées, signées et adressées au Directeur Exécutif de TIN TUA qui en assurera le mandatement.

L'Association TIN TUA se libérera des sommes dues par un virement bancaire sur le compte de celui-ci.

4 Conditions de réception des semences

La réception des semences interviendra à la demande du prestataire.

La réception des semences est conditionnée par ce qui suit :

Les semences livrées devraient être accompagnées d'une copie du certificat d'analyse délivré au Groupement de production semencier auprès duquel les semences ont été achetées. Le certificat d'analyse de semences délivré par le Service national des semences (SNS) de la direction des intrants et de la mécanisation agricole, comportera pour chaque variété, les informations suivantes :

- Le taux de germination
- Le taux de pureté
- Le taux d'humidité

En plus du certificat d'analyse, la fiche technique de chaque variété sera transmise par le fournisseur.

Elle sera prononcée en présence de l'Entreprise (ou d'une personne mandatée par celui-ci) par une commission de réception composée à cet effet de l'équipe du projet, des bénéficiaires, des services techniques Etatiques et de l'entreprise attributaire).

Toutes irrégularités dans la conformité et la quantité ressortiront sur le BL et seront commentées. Le bordereau de réception sera signé par toutes les parties prenantes (Equipe du projet, bénéficiaires, services techniques Etatiques, Entreprise attributaire).

La commission de réception effectuera pour cela un contrôle sur la

qualité et la quantité afin de s'assurer de la conformité des semences. La non-conformité entraînera un rejet et le prestataire sera tenu de remplacer dans un délai qui lui sera notifié sur le BL de réception.



Consultation restreinte N°..... du.....concernant les acquisitions des semences dans la commune de.....pour le compte du projet RALLIER.

Je, soussigné.....agissant en qualité de.....au nom et pour le compte de.....dénommé ci-après « fournisseur », inscrit au registre du commerce de.....sous le N°..... Domicilié à l'adresse suivante..... téléphone..... Après avoir pris connaissance du dossier de consultation relatif aux achats de semences mentionnés ci-dessus et notamment le document :
- les instructions aux candidats

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés liées à la livraison des semences, je m'engage à livrer le matériel moyennant la somme deFcfa (en toutes lettres et en chiffre), hors taxes, calculée sur la base de prix unitaires indiqués sur l'offre. Je m'engage si ma soumission est acceptée à livrer les semences en 21 jours calendaires.

J'accepte de rester lié par ma soumission pendant un délai de 120 jours à compter de la date fixée pour la remise des offres.

(Le soumissionnaire)

Annexe : Informations concernant le fournisseur

Nom de l'entreprise	
Tout autre nom utilisé par l'entreprise (acronyme, abréviation, pseudonyme)	
Noms précédents de l'entreprise	
Adresse	
Site Web	
Numéros de téléphone/fax	Téléphone : _____ Fax : _____
Contact principal	Nom : _____ Numéro de téléphone : _____ Adresse mail : _____
Nombre d'employés	
Nombre d'emplacements (Préciser l'emplacement des autres bureaux à l'intérieur du pays)	
Moy Valeur du stock disponible (USD)	
Entreprise publique (oui/non)	
Nom(s) au conseil d'administration	
Nom(s) du(des) propriétaire(s) de l'entreprise	
Entreprises parentes, le cas échéant	
Filiales ou entreprises affiliées, le cas échéant	



A.T.T.
Association Tin Tua
BP: 167 Fada N'Gourma
Tél. : (226) 40 77 01 26
Fax: (226) 40 77 92 08
Email: courrier@tintua.org
BURKINA FASO



Prix UNESCO d'Alphabétisation du ROI
SEJONG



ASSOCIATION TIN TUA

PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR L'ALPHABÉTISATION ET LA FORMATION

AVIS A MANIFESTATION D'APPELS D'OFFRES DE L'ONG TIN-TUA

L'Association TIN-TUA (ATT/ONG) est une Organisation Non Gouvernementale nationale basée au secteur N°03 de Fada N'Gourma. Présente dans les régions du Centre Est, du Centre Nord, du Centre Ouest, de l'EST, des Hauts-bassins, du Nord et du Sahel, elle intervient dans les domaines tel que l'éducation et la formation professionnelle, la sécurité alimentaire et moyen d'existence, la santé nutrition Wash, le genre, la gouvernance locale, la cohésion sociale-culture de la paix et l'humanitaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet RALLIER, l'Association Tin-Tua lance des appels d'offres pour l'acquisition de matériels agricoles et des semences dans la province de l'Oudalan.

Ces appels d'offres sont ouverts à toutes les personnes physiques ou morales agréées pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension de la loi.

Tout soumissionnaire intéressé par le présent avis recevra, après mail de confirmation d'intérêt, un dossier. Les intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires en adressant un mail à : commande@tintua.org , procurement@tintua.net

Les offres seront reçues du 22 mai au 03 juin 2024 du lundi au vendredi de 08 heures à 13h30 au secrétariat de l'ATT/ONG sis à Fada N'Gourma, ou à Gorom Gorom auprès de Monsieur KABORE cprallier@tintua.org

Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de cent vingt (120) jours calendaires, à compter de la date de remise des offres.

Directeur Exécutif



Yembuani Yves OUGBA

DECLARATION DE PERTE

Madame Sawadogo Koumbou, Accoucheuse Auxiliaire demeurant à Kaya, secteur 04, déclare avoir perdu l'attestation d'attribution n°2013-176 du 13/11/2023 de la Parcelle n°10, Lot 31, Section CL sise au secteur n°04 de la commune de Kaya.

Aussi, elle prie toute personne qui l'aurait ramassée ou retrouvée de bien vouloir la déposer à la mairie de Kaya ou téléphoner au **73 00 61 00** ou au **70 25 81 61**.

D'avance, Merci

DECLARATION DE PERTE

Monsieur **Yaméogo Dayessiwendé**, né le 10 avril 1953 à Koudougou, exerçant la profession de retraité, domicilié à Ouagadougou, au secteur N°19, a déclaré avoir perdu le **papillon d'attribution de la parcelle B ilot 22, section sise au secteur N° 02 dans la commune de Koudougou ; appartenant à Feu Yaméogo Jean.**

Prière à toute personne qui le retrouverait de bien vouloir contacter l'autorité administrative la plus proche, ou appeler au **68 54 75 99** ou au **78 38 90 90**.

Remerciements

Sa Majesté Naba Seembdo, chef de Canton de Déguila.

La grande famille OUEDRAOGO / OUEDDOUDA à Déguila, Kaya, Ouagadougou et Bobo.

Les enfants, ELEONORE, AUGUSTE, GISELE, LILIANE, PRISCA, PARFAIT et LAURIANE.

Les familles alliées KAMPALA à Kampala, Pô, Ouagadougou, la famille OUEDRAOGO à Yako, les familles KABORE et OUEDRAOGO à Koudougou, la famille SAWADOGO à Kongounsi, la famille COULIBALY à Orodara, et KIENDREBEOGO à Doulgou :

Expriment et renouvellent leurs sincères remerciements et leur profonde gratitude pour les nombreuses marques de compassion, de solidarité, d'amitié et de soutiens multiformes, manifestés à leur égard, lors de la maladie et du rappel à Dieu le **lundi 13 mai 2024**,

suivi de l'inhumation le **vendredi 17 mai 2024** de leur très cher regretté fils, frère, père, oncle, grand père



OUEDRAOGO Rimgomé Paul.

Que Dieu tout puissant rende à chacun le centuple de ses bien faits

Programme des Messes pour le repos de l'âme de Monsieur Rimgomé Paul OUEDRAOGO:

PAROISSE	DATES ET HEURES
Cathédrale de Ouagadougou	26/05/2024 à 9H 02/06/2024 à 9H 09/06/2024 à 9H
Notre Dame des Apôtres de la Patte d'Oie	26/05/2024 à 9H 02/06/2024 à 9H 09/06/2024 à 9H
	23/06/2024 à 9H 30/06/2024 à 9H 07/07/2024 à 9H
CCB St Daniel Song Naaba	24/05/2024 à 18H30 26/05/2024 à 18H30
Antoine de Padou Song Naaba	26/05/2024 à 7H
Sanctuaire de Tingandogo	22/05/2024 à 18H30 23/05/2024 à 6H 24/05/2024 à 18H30 26/05/2024 à 9H
	27/05/2024 à 18H30 02/06/2024 à 9H 09/06/2024 à 9H 16/06/2024 à 9H 23/06/2024 à 9H
CCB St Paul de POEDOGO	26/05/2024 à 9H 02/06/2024 à 9H 09/06/2024 à 9H
Cathédrale de Kaya	24/05/2024 à 6H 26/05/2024 à 7H 30/05/2024 à 6H
Paroisse St Camille/Scolasticat	26/05/2024 à 8H 02/06/2024 à 8H 09/06/2024 à 8H
CCB St Véronique de Wapassi	01/06/2024 à 18H30 08/06/2024 à 18H30
	15/06/2024 à 18H30
Paroisse St Véronique de Sondogo	22/06/2024 à 18H30 29/06/2024 à 18H30 06/07/2024 à 18H30
Paroisse St Jean Marie Vianney de Tampouy	26/05/2024 9H 02/06/2024 9H 09/06/2024 9H
Paroisse de Pabré	24/05/2024 6H 31/05/2024 6H 07/06/2024 6H
Paroisse Notre Dame du Rosaire de Kolg Naaba	26/05/2024 7H 02/06/2024 9H 09/06/2024 7H

Volontariat au développement socio-économique

Les acteurs font le diagnostic

Le Groupement d'intérêt public-Programme national du volontariat au Burkina Faso (GIP-PNVBF) tient la première édition du Forum national des acteurs du volontariat au Burkina Faso (FONAV/BF), du 21 au 23 mai 2024 à Ouagadougou.



Ph.: Raynatou BARRY

Pour le Président de L'ALT, Ousmane Bougouma, le volontariat est une forme de participation citoyenne au développement du pays.



Ph.: Raynatou BARRY

Le président du conseil national de la jeunesse, Moumouni Dialla, a lancé un appel à accompagner le volontariat afin qu'il atteigne plus d'un million de volontaires les années à venir.



Pour le ministre en charge de la jeunesse, Boubacar Savadogo, le forum vise à mobiliser les acteurs afin de mener des réflexions sur la problématique de la gestion et de la promotion du volontariat.

Afin de mener une réflexion sur les problématiques de gestion et de promotion du volontariat pour une meilleure contribution au développement socio-économique du Burkina Faso, le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi (MSJE), à travers le Groupement d'intérêt public-Programme national du volontariat au Burkina Faso (GIP-PNVBF), a convié les parties prenantes, du 21 au 23 mai 2024 à Ouagadougou, pour la première édition du Forum national des acteurs du volontariat au Burkina Faso (FONAV/BF). Une rencontre placée sur

le thème : « Contribution du volontariat au développement socio-économique du Burkina Faso : état des lieux, enjeux et perspectives ». Selon le ministre en charge de l'emploi, Boubacar Savadogo, sur le plan national, le thème du forum se justifie par la nécessité de mobiliser les acteurs pour des réflexions sur la problématique de la gestion et de la promotion du volontariat pour une meilleure contribution au développement socio-économique du Burkina. C'est pourquoi, le patron de la cérémonie, le Président de l'Assemblée législative de Transition

(ALT), Ousmane Bougouma, a salué la tenue de ce premier FONAV/BF qui est, selon lui, un cadre de communion, d'échanges, d'analyses, d'introspection et de projections offert à tous les acteurs de l'écosystème national du volontariat. « Qui parle de volontaires, parle d'engagement, de don de soi, de solidarité, de patriotisme, qui sont des valeurs essentielles sur lesquelles, nous devons plus que jamais nous appuyer », a déclaré le président Bougouma. Pour le président de l'ALT, le thème de la rencontre interpelle sur la nécessité de l'engagement de chaque

citoyen dans le contexte actuel du Burkina. Et dans ce sens, le directeur général du GIP-PNVBF, Boureima Nabaloum, a laissé entendre que le volontariat, c'est aider son prochain. Et d'assurer que les volontaires au Burkina interviennent dans tous les secteurs tels que la santé, l'environnement, la sécurité à l'image des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP), des Volontaires adjoints de sécurité (VADS).

La contribution des volontariats

Le président du conseil national de la jeunesse, Moumouni Dialla, a salué cette belle initiative du Programme national du volontariat qui est un excellent instrument pour la promotion de la jeunesse. M. Dialla a lancé un appel aux acteurs étatiques et non étatiques à accompagner le volontariat afin qu'il atteigne plus d'un million de volontaires pour les années à venir. Pour le président du conseil national de la jeunesse, le volontariat va permettre aux jeunes, les scolarisés et les non-scolarisés, de pou-

voir apprendre et de contribuer au développement socio-économique du pays. Le président Ousmane Bougouma a d'ailleurs rendu un hommage particulier aux braves VDP qui ont répondu à l'appel de la Nation aux côtés des FDS, aux Volontaires nationaux (VN) qui sont déployés sur les différents chantiers de développement sans oublier les VADS qui bravent le soleil, la poussière, les risques d'accidents, l'incivisme et l'intolérance des usagers de la route pour réglementer la circulation routière aux côtés des forces de sécurité, les volontaires internationaux qui ont choisi le Burkina et qui s'investissent dans le bien-être de nos concitoyens. « Le volontariat, en plus d'être une forme de participation citoyenne au développement, est un véritable outil d'implication des jeunes et des populations dans leur ensemble à l'effort national de développement », a dit M. Bougouma.

✍️ Oumarou RABO
Raynatou BARRY
(Stagiaire)



Ph.: Raynatou BARRY

Venus nombreux, les participants au forum vont faire l'état des lieux de la situation afin de dégager des perspectives.



Les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont pris part à cette rencontre.

Semaine de la coopération sino-burkinabè

Des opportunités à saisir pour la jeunesse

La IV^e édition de la Semaine de la coopération sino-burkinabè se tient du 20 au 26 mai 2024 à Bobo-Dioulasso. Initiative du Club des jeunes pour la promotion de la coopération sino-burkinabè (CJPC-BF), cet évènement est célébré chaque année dans le cadre de la célébration de l'anniversaire de la reprise des relations diplomatiques entre le Burkina Faso et la République populaire de Chine.

Le Burkina Faso et la République populaire de Chine célèbrent ce mois de mai 2024, le 6^e anniversaire de la reprise de leur coopération diplomatique. C'est dans le cadre de la célébration de cet anniversaire que le Club des jeunes pour la promotion de la coopération sino-burkinabè (CJPC-BF) organise la IV^e édition de la Semaine de la coopération sino-burkinabè. Elle se tient du 20 au 26 mai 2024 à Bobo-Dioulasso sur le thème : « Les enjeux et les opportunités de l'initiative, la ceinture et la route pour le développement de l'Afrique ». La cérémonie officielle d'ouverture des travaux de la semaine a eu lieu le mardi 21 mai 2024 dans la grande salle du Conseil régional des Hauts-Bassins. Le président du Comité d'organisation de la présente édition, Sié Joël Da, a justifié le choix du thème principal par le motif que l'initiative « la Ceinture et la Route » offre un cadre potentiel transformateur pour l'Afrique et partant pour



Le représentant de l'ambassadeur de Chine, Wang Wen Zhang : « C'est notre devoir d'être à la disposition des jeunes ».

le Burkina Faso, permettant de nouvelles voies de développement et de collaboration économique. Une opportunité à saisir, a-t-il poursuivi, pour les jeunes Burkinabè « engagés » pour promouvoir un développement durable et inclusif dans leur pays. « Au cours de cette semaine, nous aurons l'occasion d'échanger des idées, de partager des expériences et de renforcer nos partenariats », a déclaré Sié Joël Da. Revenant sur les ac-



Selon le PCO de la IV^e édition, Sié Joël Da, l'initiative « la Ceinture et la Route » est une opportunité à saisir par la jeunesse burkinabè.

tivités de la semaine, M. Da en a cité plusieurs dont une conférence publique et des formations dans divers domaines « clés » tels que la langue chinoise, le mandarin, l'agriculture hors-sol et l'intelligence artificielle.

Plus de 20 bourses d'études chaque année

Le représentant de l'ambassadeur de Chine au Burkina Faso, Wang Wen Zhang, par

ailleurs son conseiller politique, a apprécié à sa juste valeur la tenue de cette édition. Il s'agit pour lui, pendant cette célébration, de faire le rapport des réalisations chinoises au Burkina Faso pendant ces six années de coopération. Des réalisations qui, a-t-il dit, sont des fruits de l'amitié entre les deux peuples. Et parlant de réalisation, le représentant de l'ambassadeur a confié qu'il a profité de son séjour pour constater l'avancement des travaux de l'hôpital de référence, un des grands projets de la coopération sino-burkinabè. Wang Wen Zhang a par ailleurs fait savoir que l'ambassade est à la disposition de la jeunesse burkinabè pour son épanouissement et que des actions sont posées chaque année dans ce sens. « Chaque année, l'ambassade délivre plus de 20 bourses d'études gouvernementales à des jeunes Burkinabè et permet à plus de 400 jeunes Burkinabè d'avoir des formations en Chine. C'est notre devoir d'être à la disposition des jeunes », a confié le

conseiller politique de l'ambassadeur chinois au Burkina Faso. La cérémonie officielle d'ouverture de la semaine a été placée sous la présidence de la présidente de la Délégation spéciale régionale des Hauts-Bassins, représentée par la Directrice des affaires culturelles, sociales et environnementales du conseil régional, Orokiya Barro. Cet évènement, organisé par le CJPC-BF, constitue une occasion privilégiée pour renforcer les liens d'amitié et de partenariat entre les deux nations, a laissé entendre Mme Barro. Elle a exprimé sa gratitude à l'égard de la République populaire de Chine pour son engagement continu et son soutien dans le cadre de l'initiative de « la Ceinture et la Route ». « Cette initiative ouvre de nouvelles perspectives de développement pour notre continent et, en particulier, pour notre pays », s'est-elle réjouie.

Alpha Sékou BARRY
alphasekoubarry@gmail.com
Estelle KOUTOU
(Stagiaire)

Collision entre un car et un camion à la sortie est de Bobo-Dioulasso

Une dizaine de blessés légers et des dégâts matériels

Un accident de circulation s'est produit à la sortie est de la ville de Bobo-Dioulasso, sur la Route nationale numéro 1 (RN1) dans l'après-midi du mercredi 22 mai 2024. Un camion transportant des marchandises a percuté un car de transport en commun. Il n'y a pas eu de perte en vie humaine mais des dégâts matériels constatés sur les lieux de l'accident.

Deux véhicules, tous couchés sur le flanc. Le premier, un camion de marchandises qui a déversé son contenu (des marchandises diverses), le second, un car de transport en commun en partance pour une localité dans la province des

Balé (Boromo) endommagé, le pare-brise et les vitres volés en éclats et les bagages des passagers éparpillés. Nous sommes à la sortie est de Bobo-Dioulasso, sur la RN1 (Bobo-Dioulasso-Ouagadougou) juste après l'enseigne de « Bienvenue à Bobo-Dioulasso ». L'acci-

dent entre ces deux véhicules s'est produit aux environs de 14 heures. A notre arrivée aux environs de 17 heures, les occupants des deux véhicules s'affairaient à classer et à sauver ce qui pouvait encore l'être. Le chauffeur du car, trouvé sur les lieux, tente à sa

manière de décrire la scène de l'accident. A l'en croire, son car a été percuté à l'arrière par le camion quand il descendait de la côte. La suite, les deux véhicules se retrouveront sur le bas-côté de la voie. Sans en être sûr, il soupçonne le système de freinage dé-

faillant du camion. Malgré les nombreux dégâts matériels enregistrés, le conducteur du car s'en remet à Dieu, car, sur la vingtaine de passagers qu'il transportait, aucun blessé grave, juste une dizaine de blessés légers rapidement évacués par les services des sapeurs-pompiers à Bobo-Dioulasso. Il est à noter que ce tronçon de la voie, marqué par une importante côte (pente) et l'étroitesse de la chaussée, est célèbre pour ses nombreux accidents de camions.



✉ Alpha Sékou BARRY
alphasekoubarry@gmail.com

Les deux véhicules couchés sur le flanc avec leur contenu déversé.

Au coin du Palais

Il reçoit par erreur 1 600 000 F CFA qu'il ne veut pas restituer

I.S, orpailleur âgé de 24 ans, a comparu le mardi 14 mai 2024 au tribunal correctionnel de Gaoua pour des faits d'appropriation frauduleuse de bien d'autrui. Les faits remontent le 4 décembre 2024 à Gaoua. I.S reçoit par erreur une somme de 1 600 000 F CFA sur son compte mobile money. Convaincu que cet argent est un cadeau tombé du ciel, le prévenu décide de ne pas le rendre à l'expéditeur. Le procès a été expéditif, car à la barre, il reconnaît très vite les faits qui lui sont reprochés. « J'ai effectivement reçu de l'argent. L'expéditeur m'a appelé pour réclamer son argent. Je lui ai dit que je n'avais pas reçu de l'argent sur mon compte », a-t-il avoué devant les juges. Le procureur a fait remarquer que le prévenu avait nié les faits lorsqu'il a été appréhendé par la gendarmerie. « Effectivement, je n'avais pas reconnu mon forfait », a-t-il répondu. A la question du procureur de savoir, si c'est Dieu qui lui a fait ce dépôt de mobile money, le prévenu a répondu par la négative. Avant de prendre sa réquisition, le procureur est revenu sur les faits. Selon lui, un dépôt a été fait par erreur sur le compte mobile de I.S. Il a pu savoir que c'était une erreur, a-t-il poursuivi. Malgré tout, il a décidé de ne pas remettre l'argent. Estimant que I.S est un délinquant primaire, le parquet a requis à son encontre une peine de six mois de prison avec sursis. Etablissant la culpabilité de I.S pour les faits qui lui sont reprochés, le tribunal l'a condamné à une peine de deux ans de prison avec sursis à exécution.

Les enfants traduisent leur père en justice

B.G et neuf autres membres de sa famille ont comparu mardi 14 mai 2024 en matière correctionnelle devant le tribunal de grande instance de Dédougou pour répondre des faits de

dégradation volontaire de biens, d'injures publiques, de menaces de mort et de voie de faits. Les plaignants ne sont autres personnes que les enfants biologiques de B.G. Les faits se sont déroulés dans un village dans les encablures de Dédougou. Selon le récit des plaignants, cette histoire, vieille de plus dix ans qui les oppose à leur géniteur, est relative à un problème foncier. Des tentatives de réconciliation ont été entamées, mais sont restées vaines. Le 9 juillet 2023, les enfants qui vivaient à Ouagadougou ont été convoqués par un chef coutumier pour une tentative de réconciliation. Une fois, au village, une bagarre a dégénéré, et des membres de la famille, avec la bénédiction du père, ont voulu en découdre avec les enfants. Face à la furie et à la menace, ils ont retrouvé refuge dans leur maison. Tenant coûte que coûte à en découdre avec les enfants, les membres de la famille vont défoncer la porte de la maison et détruire une partie du mur. Devant le juge, les prévenus ont reconnu partiellement les faits. Le père B.G prétend que c'est lui qui a construit la maison, donc il avait le droit d'enlever la porte. « Des enfants que j'ai mis au monde et aujourd'hui ne me respectent pas. Ils ne doivent pas continuer à dormir dans ma maison », appuie-t-il. Le parquet a estimé ces faits graves et a regretté le comportement des membres de la famille. « Qu'avez-vous fait pour réconcilier le père et ses enfants ? », leur a-t-il lancé ? Néanmoins, il a invité le tribunal à tenir compte des liens de famille qu'il faut impérativement préserver dans sa décision. Il a requis contre le père B.G et cinq des prévenus, une peine de trois mois, et une amende de 100 mille F CFA, le tout assorti de sursis. Les prévenus doivent patienter jusqu'au 28 mai prochain pour connaître leur sort.

La SONATUR retire sa plainte bien qu'elle soit victime

Y.K était à la barre mardi 14 mai 2024 au tribunal de grande instance de Dédougou pour des faits de

stellionat et d'escroquerie. Il avait à ses côtés B.E, poursuivi pour complicité et N.A, agent d'une direction du ministère en charge de l'urbanisme à Ouagadougou, pour concussion dans la même affaire. En effet, les faits se sont produits à Dédougou en 2022. Une parcelle appartenant à la Société nationale d'aménagement des terrains urbains (SONATUR) a été vendue par Y.K en complicité avec B.E, à la somme de 30 millions F CFA à une station-service. Un premier versement de 20 millions F CFA a été fait, et le reste après la régularisation des papiers. L'argent en poche, cinq millions F CFA ont été envoyés à leur acolyte à Ouagadougou qui devait entreprendre les démarches pour les papiers. Le temps passe et rien n'est fait. Le nouvel acquéreur décide de mettre en valeur son terrain en commençant la construction d'une station de vente de carburant. Les travaux ont été stoppés par les services de l'urbanisme. Voulant mieux savoir, le nouveau propriétaire se rend compte qu'il a été simplement escroqué. L'affaire est portée devant la justice. A la barre, les prévenus ne reconnaissent pas tous les faits. Après les débats, le parquet a invité le tribunal à les déclarer coupables des faits à eux reprochés. Il a requis contre le prévenu et son complice une peine de 24 mois dont 12 ferme et une amende de cinq millions F CFA ferme chacun. Quant à l'agent de l'urbanisme poursuivi pour concussion, 24 mois dont 12 ferme et 10 millions F CFA ont été requis contre lui. Le parquet n'a pas été suivi par le juge qui a plutôt condamné les trois prévenus à 12 mois et à une amende de cinq millions F CFA, le tout assorti de sursis. Il faut noter qu'au cours de la procédure, la SONATUR avait retiré sa plainte et a permis à l'acquéreur de se mettre en règle pour être le propriétaire légal du terrain en question.

Adama SEDGO
Boudayinga J-M THIENON

Horoscope



Bélier (21 mars - 20 avril)

Au lieu de ruminer des pensées négatives ou obsessionnelles, voyez comment gérer efficacement vos finances. Réglez cela par téléphone ou déplacez-vous si nécessaire.



Taureau (21 avril - 20 mai)

Vous possédez peut-être l'art, mais pas forcément la manière! Pour faire adhérer les autres à vos valeurs, n'est-il pas souhaitable de démontrer sans... tout démonter?



Gémeaux (21 mai - 21 juin)

Voilà une journée très studieuse ou très prolifique sur le plan socioprofessionnel. D'autant que vous savez vous mettre en valeur et donner la pêche à vos collaborateurs.



Cancer (21 juin - 23 juillet)

Si vos sentiments restent dans votre tête, comment voulez-vous que l'être aimé sache que votre coeur bat si fort? Préparez-vous à sortir bientôt au grand jour!



Lion (24 juillet - 23 août)

L'atmosphère familiale étant un peu trop pesante, vous pensez à vous évader en compagnie de vos amis. Mais réglez tout d'abord les différends qui subsistent.



Vierge (24 août - 23 sept)

En ce moment, vous faites tout pour faire parler de vous et vous avez raison. En effet, vous êtes dans une période de réalisation sociale des plus imminentes.



Balance (23 sept - 23 oct)

Un stage, une animation ou une formation vous permet de mettre en place de nouvelles sources de gains. N'ayez crainte d'entreprendre, d'innover et de proposer.



Scorpion (23 oct - 22 nov)

Et si vous arrêtiez de tourner en rond, de ruminer sur le passé ou de fantasmer inutilement? Il est temps de rebondir, quitte à vous remettre profondément en question.



Sagittaire (22 nov - 21 déc)

Vous hésitez entre partager votre soirée avec l'être aimé et la jouer en solitaire. Demandez-lui de vous rejoindre, juste le temps d'un bon bain ou d'une méditation...



Capricorne (22 déc - 20 janv)

Vous avez la tête pleine de projets et cela vous enthousiasme, mais vous n'avez apparemment pas assez de temps à leur consacrer. Prenez des notes, en attendant...



Verseau (21 jan - 19 février)

Vos amours sont au beau fixe, mais votre carrière vous préoccupe. Dites-vous bien que vous avez de la chance et... que la Providence sourit aux audacieux!



Poisson (20 févr - 20 mars)

Les pieds bien ancrés sur le plancher des vaches, vous avez la tête dans les nuages et rêvez d'horizons lointains. Tapez "idées de voyages" dans le moteur de recherche.

Sourire du jour



Les numéros utiles

Ouagadougou

Gendarmerie N° vert	----80.00.11.45
	25 30.62.71
Pompiers	-----18
	25.30.69.48
Police (secours)	-----17
	25 30.63.83
	25 30.71.00
	25.30.69 47
Hôpital :	
(Ambulance) :-----	25.30.66.43
	25 30 66 44
	25 30 66 45
ONEA :-----	80 00.11.11
	25 34.34.60
	70 22 22 76
	70 22 22 77

SONABEL :-----	25 30.61.00
	25 30 61 02
	25 30 61 03
Aéroport	-----25 30.65.15
Air - Burkina	:-25 49.23.23/42/45 /46

Air - France : ---- 25 49.15.15

SITARAIL :-----	25 31.07.39
	25 30.72.16

Bobo-Dioulasso

Pompiers	-----18
Hôpital : (Ambulance) :	20 98.00.79
	20 98.13.25
	20 98.22.43
Police (secours) :-----	20 98.12.23
CNVA	-----10/10
Gendarmerie :	-----20 98.20.04
	20 98.00.58

Sidwaya

QUOTIDIEN NATIONAL

Fondé le 5 avril 1984
ISSN 0796-501X
01 BP : 507 Ouagadougou 01
Burkina Faso
Télex : 5327 BF AIB
Tél. : (226) 25 30 63 06/07
Fax : (226) 50 31 03 62
Site web : www.sidwaya.bf

Directeur de Publication

Directrice Générale des Editions Sidwaya
Mme Assétou BADOH

Directeur des Rédactions
Jean Marie TOE
(226) 25 31 22 89
Portable : (226) 72 13 53 59
jmt16j@gmail.com

Rédacteur en chef
Abdel Aziz NABALOUIM
(226) 25 50 86 34
Portable : (226) 70 56 47 94
emirate@yahoo.fr

Directeur Commercial et Marketing
Moussa CONGO
Tél. : (226) 25 31 36 05
Portable : (226) 70 18 11 49

Secrétaire Générale des Rédactions
Mme Attebié BAKYONO / GUEL
Portable : (226) 70 67 77 99

Saisie-Impression
Tél. : (226) 25 31 22 90

Directeur de l'imprimerie
Abdoulaye SAWADOGO
Tél. : (226) 25 33 48 27
Portable : (226) 70 69 12 17

Directeur régional des Editions Sidwaya
(Bobo-Dioulasso)

Patrimoine Oumar Ouédraogo
Tél. : (226) 20 97 11 69
Portable : (226) 70 06 67 91
Fax : (226) 20 98 09 91

Standard

Tél. : (226) 25 30 63 06

Récouvrement

Tél. : (226) 25 30 63 07

Secrétariat particulier de la Directrice
Générale des Editions Sidwaya
Tél. : (226) 25 30 51 77

LES 8 ERREURS



REPONSE 8 ERREURS

1. La joue
2. Le bec
3. Entre les yeux
4. Le nez
5. L'épaupe
6. La poitrine
7. L'herbe
8. Flaque d'eau



Lisez et faites

lire

Sidwaya

vosre quotidien



TotalEnergies

Burkina Faso

TotalEnergies Marketing Burkina

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TotalEnergies lance AfricaPass, sa nouvelle carte multi-services pour faciliter la mobilité transfrontalière des transporteurs

Ouagadougou, 24 octobre 2023 – AfricaPass est la nouvelle carte multi-services de TotalEnergies, un outil tout-en-un de gestion de la mobilité destiné aux professionnels du transport routier, chauffeurs et gestionnaires de flottes, pour leur simplifier la route sur tous leurs trajets transfrontaliers. Cette solution unique est d'abord lancée au Togo, au Mali, au Burkina Faso et au Sénégal, quatre pays à travers lesquels passe un corridor routier majeur, qui relie le port de Lomé à celui de Dakar, sur plus de 3 000 kilomètres jalonnés par une centaine de stations-service TotalEnergies où la carte est acceptée.

L'ambition de TotalEnergies, leader de la distribution d'énergies et de services associés en Afrique, est de faciliter le quotidien de ses clients transporteurs sur le continent grâce à des services simples, accessibles et innovants. Avec la carte AfricaPass, ils peuvent ainsi gérer l'ensemble de leurs besoins liés à leur mobilité transfrontalière sur longue distance. Contrairement à une carte bancaire classique, cette offre globale premium leur donne en effet accès à une solution complètement intégrée, en station ou à distance.

Lors de leurs arrêts dans nos stations-service Trucks, parfaitement équipées pour les accueillir avec leur véhicule, les chauffeurs détenteurs de la carte se voient notamment proposer une offre carburant complète, un accès au WIFI, à l'eau courante, à des espaces de restauration et de repos ainsi qu'à des douches de même qu'à un parking sécurisé. Autant de produits et services qui font la différence pour une mobilité plus sûre, plus efficace et plus durable.

Une mobilité dont le suivi en temps réel au quotidien s'en trouve également facilitée pour les entreprises de transport via le site client dédié qui leur permet d'optimiser la gestion de leur flotte de poids lourd, de la sécurisation des enlèvements carburant et des transactions au reporting automatisé des anomalies en passant par le paramétrage des alertes.

Centrée sur les besoins de ses utilisateurs, auxquels elle propose de nombreux services à forte valeur ajoutée, la carte AfricaPass est le fruit de l'expertise des équipes de TotalEnergies. D'autres corridors routiers seront prochainement concernés par son déploiement sur le continent. Grâce à la force de notre réseau de stations-service, notre nouvelle offre carte sera ainsi largement accessible à nos clients transporteurs.

À propos de TotalEnergies Marketing Burkina

TotalEnergies Marketing Burkina, filiale de la compagnie TotalEnergies est présent au Burkina Faso depuis 1954, avec comme activité principale la distribution de produits et services multi-énergies. Son réseau compte plus de 200 stations-service implantées sur l'ensemble du territoire et permettant d'offrir des produits et services de qualité à travers tout le pays.

À propos de le branche Marketing & Services de TotalEnergies

La branche Marketing & Services de TotalEnergies propose à ses clients, professionnels et particuliers, une large gamme de produits et services multi-énergies — produits pétroliers, biocarburants, recharge pour véhicules électriques et services associés, gaz pour le transport routier et maritime — afin de les accompagner dans leur mobilité et la réduction de leur empreinte carbone. Nous accueillons chaque jour plus de 8 millions de clients dans nos quelque 16 000

stations-service à travers le monde. Quatrième acteur mondial du secteur des lubrifiants, nous élaborons et commercialisons des produits de haute performance pour l'automobile, l'industrie et la marine. Et pour toujours mieux répondre aux besoins de nos clients B2B, nous nous appuyons sur nos forces de vente, notre réseau logistique mondial et la diversité de notre offre. Présents dans 107 pays, nos 32 500 collaborateurs se mobilisent partout au plus près de l'ensemble de nos clients.

À propos de TotalEnergies

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, renouvelables et électricité. Ses plus de 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie toujours plus abordable, plus propre, plus fiable et accessible au plus grand nombre. Présente dans plus de 130 pays, TotalEnergies inscrit le développement durable dans toutes ses dimensions au cœur de ses projets et opérations pour contribuer au bien-être des populations.



Contacts TotalEnergies

TotalEnergies Marketing Burkina : +226 25 32 50 00 | totalenergies@totalenergies.com

Relations Médias : +33 (0)1 47 44 46 99 |

presse@totalenergies.com | [@TotalEnergiesPR](https://www.instagram.com/TotalEnergiesPR)

Relations Investisseurs : +33 (0)1 47 44 46 46 | ir@totalenergies.com

Avertissement

Les termes « TotalEnergies », « compagnie TotalEnergies » et « Compagnie » qui figurent dans ce document sont utilisés pour désigner TotalEnergies SE et les entités consolidées que TotalEnergies SE contrôle directement ou indirectement. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence à ces entités ou à leurs collaborateurs. Les entités dans lesquelles TotalEnergies SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TotalEnergies SE ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant des dites sociétés.

Ce document peut contenir des déclarations prospectives. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TotalEnergies SE ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document. Les informations concernant les facteurs de risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats financiers ou les activités de TotalEnergies sont par ailleurs disponibles dans les versions les plus actualisées du Document d'Enregistrement Universel déposé par TotalEnergies SE auprès de l'Autorité des marchés financiers et du Form 20-F déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission ("SEC").



20 AU 26 MAI 2024

SEMAINE DES CAISSES POPULAIRES DU BURKINA

Thème

Contribution du RCPB à l'inclusion financière des jeunes au Burkina: état des lieux, défis et perspectives

Bonne Semaine des Caisses Populaires !

Une panoplie d'activités au programme

- Lancement officiel le 17 mai
- Action commerciale dans tous les points de vente du RCPB
- Inauguration du nouveau siège de la Caisse populaire de Colsama à Bobo-Dioulasso
- Don de sang
- Course cycliste
- Etc.

Contacts

+226 25 37 42 85 / 86 / 87

fcpb@rcpb.bf

www.rcpb.bf

